CAP Provence
AQUATIQUE & BIEN-ÊTRE

2020
RAPPORT ACTIVITÉS

VERT MARINE

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Table des matières

Introduction 4
1. Contexte de la gestion et de l'exploitation du stade Nautique Cap Provence en 2020 5
1.1. Caractéristiques du contrat 5
1.2. Objectifs 2020 5
1.3. Faits marquants 6
2. Présentation du fonctionnement de l'équipement Cap Provence 7
2.1. Présentation de l'équipement 7
2.2. Tarification des services 8
2.2.1. Tarification prévue au contrat 8
2.2.2. Affiche présentant la tarification 9
2.3. Horaires d'ouverture 10
2.4. L'équipe Cap Provence 10
2.4.1. Organigramme général de la Société Vert Marine 10
2.4.2. Organigramme présentant le personnel en activité sur le site de Cassis 11
2.4.3. Mouvements du personnel 12
2.4.4. Formation du personnel 13
2.4.5. Autres informations liées au personnel 13
3. L'activité et la fréquentation du stade nautique Cap Provence 15
3.1. Accueil des usagers 15
3.1.1. Etablissements scolaires primaires 15
3.1.2. Etablissements scolaires secondaires 17
3.1.3. Etablissements universitaires 17
3.1.4. Structures associatives 18
3.1.5. Accueils institutionnels 18
3.2. Les activités proposées 19
3.2.1. Les activités bien-être 19
3.2.2. Activités natatoires 20
3.3. Animations et opérations commerciales 20
3.4. Bilan de la fréquentation par type de public 22
3.5. Bilan des ventes par type de public 26
4. Modalités de communication et relations avec les usagers 27
4.1. Modalités de communication 27
4.1.1. Sur site 27
4.1.2. Numérique 28
4.2. Appréciation de la satisfaction de l'usager 30
5. Compte rendu technique 32
5.1. Consommations des fluides 32

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

5.1.1. Consommation de gaz 32
5.1.2. Consommation d'eau 33
5.1.3. Consommation d'électricité 34
5.2. Travaux d'entretien du stade nautique 36
5.2.1. Journal des travaux 36
5.2.2. Arrêt technique 39
5.3. Contrats de maintenance 39
5.4. Gros entretien et renouvellement des installations 40
5.5. Travaux entrepris par des sociétés extérieures 41
5.6. Visites réglementaires 42
5.6.1. Contrôle et suivi de la qualité des eaux de baignade 42
5.6.2. Contrôles réglementaires 43
5.7. Commission de sécurité 43
5.8. Autres éléments techniques 44
6. Compte rendu financier 46
7. Plan de gestion environnementale du site 51
8. Perspectives 2021 52
Table des illustrations ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Introduction

Le Stade Nautique Cap Provence est un ERP (Établissement Recevant du Public) de Type X (Établissements sportifs couverts) et de Catégorie 3 (capacité maximale de 700 personnes) ouvert en décembre 2010. Situé dans le parc national des Calanques à Cassis, Cap Provence est une infrastructure de proximité ouverte tous les jours aux usagers.

L'infrastructure a été confiée en délégation de service public à la société Vert Marine au premier janvier 2020.

Cette année 2020 a ainsi été marquée non seulement par l'arrivée de la société Vert-Marine pour exploiter les lieux mais également par la pandémie mondiale de covid-19.

Ce rapport d'activité présentera donc à la fois les grands événements et les données administratives, financières et marketing liées à l'exploitation de Cap Provence et établira l'impact du virus de la covid-19 sur la gestion du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

1. Contexte de la gestion et de l'exploitation du stade Nautique Cap Provence en 2020

1.1. Caractéristiques du contrat

Un contrat de Délégation de Service Public (DSP) lie la Métropole Aix Marseille Provence à la société Vert-Marine depuis le 01 janvier 2020. Par ce contrat, la Métropole confie la gestion du stade nautique Cap Provence. La société Vert- Marine est donc responsable de l'exploitation du site. Cette responsabilité inclut notamment :

- L'organisation de l'ensemble des activités aquatiques,
- La gestion administrative et financière de l'équipement,
- L'entretien et la maintenance des ouvrages et du matériel,
- Le renouvellement des équipements,
- L'accueil des différents utilisateurs (scolaires, clubs, grand public, etc.),
- L'animation de l'équipement,
- Toute mesure de communication visant à assurer la promotion de l'infrastructure,
- La gestion de la billetterie et la perception des recettes sur les usagers.

Ce contrat d'affermage d'une durée de cinq ans fait ainsi suite aux précédents contrats 2010-2020 attribués aux sociétés Carilis puis S-pass.

1.2. Objectifs 2020

L'année 2020 avait pour principal objectif le développement du projet d'exploitation proposé dans le contrat de délégation de service public défini ci-dessus.

De façon plus exhaustive, les objectifs Vert-Marine pour cette année 2020 consistaient en :

- Adapter le service offert à la demande et à l'évolution du mode de vie du territoire,
- Poursuivre l'inscription de Cap Provence dans une politique de maîtrise des coûts,
- Renforcer et développer les activités proposées pour attirer de nouveaux usagers.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

1.3. Faits marquants

L'année 2020 est marquée, en France comme ailleurs dans le monde, par une crise sanitaire majeure provoquée par la pandémie de covid-19.

Dès la mi-mars 2020, afin de stopper la diffusion exponentielle du coronavirus et pour réduire le plus possible le nombre de personnes atteintes et de morts, la population a été confinée à domicile et tous les lieux recevant du public considérés comme non indispensables à la vie du pays ont été fermés. Les mesures de confinement ont été levées entre la mi-mai et la mi-juillet. Puis, avec une nouvelle augmentation du nombre de cas, un second confinement a été décrété en novembre de cette même année.

Cette crise a donc entraîné la fermeture de Cap Provence du 14 mars 2020 au 04 juillet 2020 ainsi que depuis le 19 octobre 2020 (et jusqu'à nouvel ordre) pour le public. Malgré ces restrictions, nous avons accueilli les activités scolaires (primaires et secondaires), associatives et institutionnelles jusqu'au 31 décembre 2020. À date de rédaction du dit rapport, mi-février 2021, ces restrictions perdurent encore.

L'année 2020 a donc été inédite pour l'exploitation de cet équipement puisqu'il a fallu adapter notre accueil au public aux différentes obligations imposées par l'État pour endiguer la pandémie.

Nous avons, malgré cette difficulté, tenté de pérenniser les partenariats avec les entreprises du parc des Gorguettes (accrobranche) et surtout avec les sous-occupants (Trolib, espace kiné et snack Peace-in).

Ces partenariats font en effet de Cap Provence un lieu d'échanges et de convivialité, et par conséquent permettent au site d'accroître sa notoriété.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

2. Présentation du fonctionnement de l'équipement Cap Provence

2.1. Présentation de l'équipement

Le centre aquatique, baptisé « Cap Provence », est composé sur 3 niveaux. Y figurent un bassin sportif de 25 x 21 m agrémenté de gradins, un bassin d'apprentissage de 310 m², équipé d'une rivière et jeux d'eau de type fontaine et cascade. Ces infrastructures sont complétées par une pataugeoire de 25 m^2, un espace bien être avec sauna et Hammam. L'été, une zone de solarium est mise à la disposition des usagers de la piscine. Des vestiaires, sanitaires et annexes administratives et techniques viennent compléter ce lieu. Parmi ces annexes techniques, figurent un bassin de rétention d'une capacité d'environ 500 m^3.

Une aire de service avec parking pour le personnel et un logement type F4 (de 90 m^2 sur 2 niveaux) destiné au gardien sont également présents sur le site de Cap Provence.

De plus, le centre accueille en son sein trois sous-locataires :

- Un cabinet de kinésithérapie en R+1,
- Une cafétéria d'une superficie de 65 m^2 appelée « Peac'In », située en rez-de-chaussée,
- Un garage d'une superficie de 20 m^2 occupé par un loueur de VAE (Vélos à Assistance Electrique), nommé Trolib.

Enfin, Cap Provence met à disposition des clubs et associations un bureau, dont le club « le Cercle d'Activités Aquatiques Provence (CAAP) » jouit actuellement en tant que club résident.

Figure 1 : Photo du Snack la Peac'In

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

L'équipement a pour mission d'accueillir plusieurs types d'usagers : le public individuel et familial, les établissements scolaires, les associations, les groupes institutionnels ou des IME par exemple.

Les activités proposées sont en outre variées. On y trouve ainsi la pratique libre de la natation mais également l'aquacycling, les écoles de natation ou les bébés nageurs. Plus ponctuellement, des animations sont proposées. Elles seront détaillées ultérieurement (3.).

2.2. Tarification des services

2.2.1. Tarification prévue au contrat

La tarification a été décidée en accord avec la Métropole Aix Marseille Provence.

Parmi les différents tarifs appliqués, figurent notamment :

- L'entrée pour l'univers aquatique d'un montant de 5€ pour les adultes, de 3,30€ en tarif réduit et de 14€ pour les familles.
- La séance d'activité aquatique dont le prix varie selon l'activité : 12€ la séance d'aquagym, 13,50€ la séance d'aquacycling…
- Des activités d'école de natation (275€ l'année) et de bébés nageurs (16€ pour 1 bébé et 2 adultes).

En sus de ces tarifs appliqués aux usagers individuels, Cap Provence a défini une tarification pour les associations et scolaires.

Ainsi, le tarif appliqué dans le premier degré est de 69€ le créneau pour une classe. Dans le secondaire, le tarif est de 118€ le créneau par classe.

Les associations et l'université Aix-Marseille disposent quant à elles d'une location de lignes d'eau proposée à 25€ la ligne par heure (TTC).

Enfin, les sous-occupants paient également un loyer mensuel TTC de :

- 2 300€ pour le snack la Peac'In,
- 1 250€ pour le cabinet de kinésithérapie,
- 300€ pour le loueur de vélo Trolib.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

2.2.2. Affiche présentant la tarification

Ci-dessous la plaquette de tarifs actualisée :

Figure 2 : Flyer d'informations 2020

Après plusieurs années sans hausse, les tarifs ont été révisés au premier janvier 2020. Les clients n'ont pas montré de réactions majeures d'incompréhension.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

2.3. Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture de Cap Provence au public sont présentés ci-dessous. Ils varient, selon la période : scolaire, vacances scolaires et grandes vacances d'été.

PÉRIODES SCOLAIRES		VACANCES SCOLAIRES*		GRANDES VACANCES**	
LUNDI	09:30 - 13:30 / 17:30 - 21:00	LUNDI	10:00 - 20:00	LUNDI	10:30 - 13:30/14:30-19:30
MARDI	09:30 - 13:30 / 17:30 - 21:00	MARDI	10:00 - 20:00	MARDI	10:30 - 13:30/14:30-19:30
MERCREDI	09:30 - 18:00	MERCREDI	10:00 - 19:00	MERCREDI	10:30 - 13:30/14:30-19:30
JEUDI	09:30 - 13:30 / 17:30 - 21:00	JEUDI	10:00 - 20:00	JEUDI	10:30 - 13:30/14:30-19:30
VENDREDI	09:30 - 13:30 / 17:30 - 21:00	VENDREDI	10:00 - 20:00	VENDREDI	10:30 - 13:30/14:30-19:30
SAMEDI	10:00 - 18:30	SAMEDI	10:00 - 18:30	SAMEDI	10:30 - 13:30/14:30-18:30
DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS	09:00 - 18:30	DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS	10:00 - 18:30	DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS	10:30 - 13:30/14:30-18:30

Figure 3: Résumé des horaires d'ouverture 2020

Ces larges amplitudes horaires permettent à chaque typologie d'usagers de trouver un créneau pour pouvoir profiter pleinement de l'équipement communautaire.

2.4. L'équipe Cap Provence

2.4.1. Organigramme général de la Société Vert Marine

La société Vert-Marine, en tant qu'attributaire du contrat de Délégation de Service Public, est en charge de la gestion du stade nautique et exerce les différentes fonctions support. Les départements juridiques, financiers et commerciaux sont ainsi administrés par le directeur du site Romain LIDON sous les ordres du direction régional Franck SAUNIER, lui-même en lien avec le directeur général Thierry CHAIX. Le siège de Vert-Marine situé à Mont Saint Aignan apporte son soutien et ses compétences aux directeurs, comme le précise l'organigramme ci-après.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

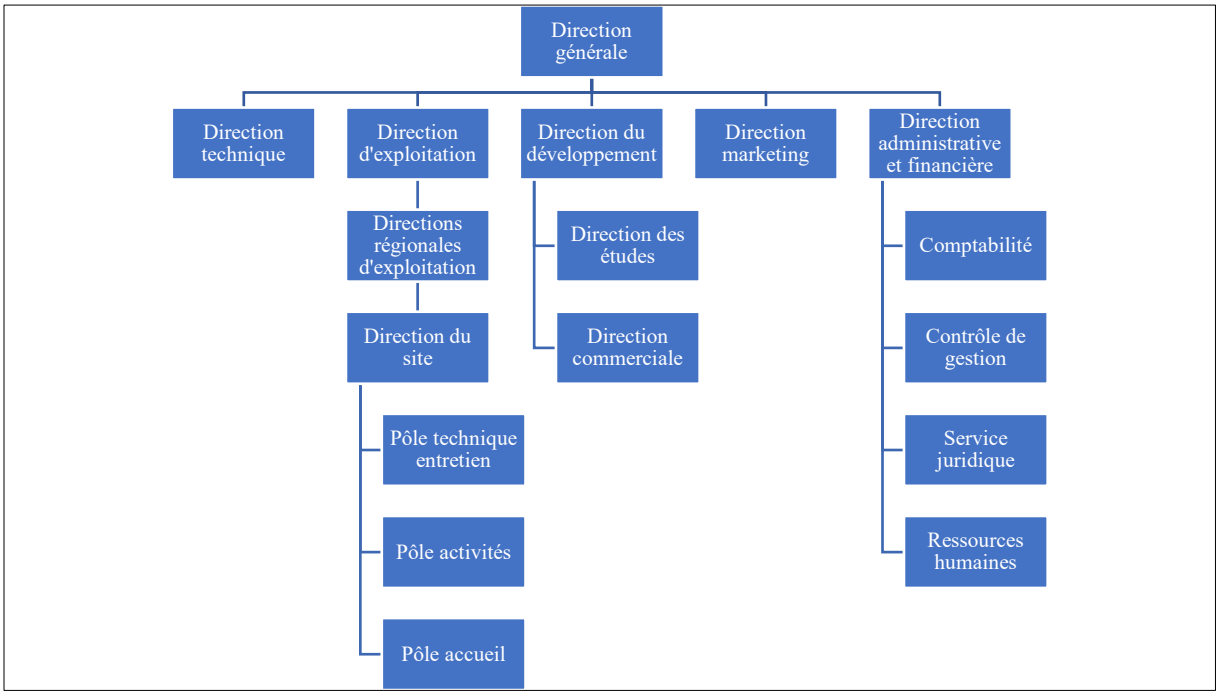

Figure 4: Organigramme général de Vert-Marine

L'ensemble des directions travaillent ainsi en étroite collaboration avec les directeurs de site.

2.4.2. Organigramme présentant le personnel en activité sur le site de Cassis

Le site de Cap Provence fonctionne selon l'organigramme suivant :

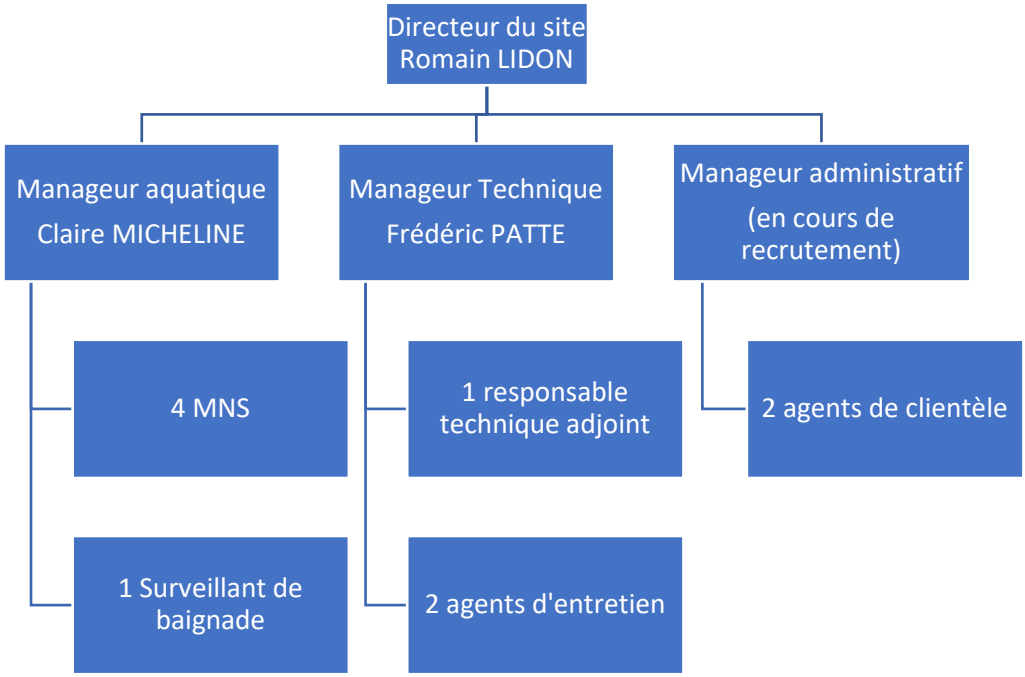

Figure 5: Organigramme interne Cap Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Est présentée dans le tableau ci-dessous la liste des emplois (types de contrat, équivalent temps plein) et des postes de travail utilisés pour le service ainsi que le nombre et la qualification des agents qui sont intervenus pendant l'année 2020 :

	Nombre de contrats	CDI	CDD	ETP
Direction	1	1	0	1
Accueil	4	2	1,5	3.5
Aquatique	5	5	0	5
Entretien/Technique	4	3,4	0	3.4
Total	**14**	**11,4**	**1,5**	**12,9**

Figure 6 : Répartition de l'effectif Cap Provence au 31 décembre 2020

Cet effectif représente 12,9 postes en équivalent temps plein et un total de 1958,7 heures de travail mensuel.

Il faut souligner que pour maintenir des conditions optimales d'exploitation, l'engagement de personnels sous contrat à durée déterminée reste essentiel afin de remédier aux absences. Ce type d'embauche offre aussi la possibilité de pallier les surcroîts d'activité lors des périodes de vacances scolaires. Les deux CDD de l'effectif actuel sont le résultat de deux absences prolongées (congé parental et arrêt maladie).

Il est possible un profil-type du personnel de Cap Provence. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Un âge moyen de 36.2 ans,
- Une ancienneté moyenne de 3.8 ans,
- Un taux de représentation féminine de 57% (8 femmes *Vs* 6 hommes).

2.4.3. Mouvements du personnel

Ils ont quitté l'équipe Cap Provence en 2020 :

- Mme PELITSARA Marie Nathalie, agent d'entretien depuis juin 2015, partie par démission.
- M. BARRACHE Francis, Maître-nageur, depuis 2015 licencié.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Ils ont rejoint l'équipe Cap Provence en 2020 :

- M. HERRERA Stéphane, agent polyvalent en CDI depuis le 02/09/2020,
- Mme SYLLA Nadia, agent d'entretien en CDI depuis le 01/09/2020.

Il convient d'ajouter à ces mouvements du personnel l'arrêt maladie prolongé de l'agent d'accueil Mme DALMASSO Nathalie (en arrêt depuis le 26 mai 2020 et toujours en cours) et le congé parental d'éducation de l'agent d'accueil Mme DIOP Caro (depuis septembre 2020 et toujours en cours).

2.4.4. Formation du personnel

Plusieurs formations ont été proposées au personnel de Cap Provence durant l'année 2020 :

- Formation continue en secourisme pour les éducateurs sportifs (PSE1, PSE2, CAEPMNS), et SST pour les autres membres du personnel,
- Formations en interne sur les Équipements de Protection Individuelle et sur l'utilisation des produits d'entretien,
- Entraînement à la lutte contre l'incendie (extincteurs et évacuation),
- Compréhension et application du POSS et présentation du plan de lutte contre les incendies pour toute nouvelle embauche,
- Formation aux gestes et postures de travail pour diminuer les troubles musculosquelettiques pour tout nouveau salarié.

2.4.5. Autres informations liées au personnel

Les MNS de Cap Provence ont l'autorisation de dispenser des cours particuliers en dehors de leurs heures de travail et dans le respect de la réglementation. Une convention de sous-occupation du domaine public a été signée avec les deux MNS volontaires pour l'organisation de ces cours individuels de natation au sein du stade nautique. Les conventions ont donc été signées avec Mme Elvina AKNOUCHE et M. Cyrille REVELAT.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

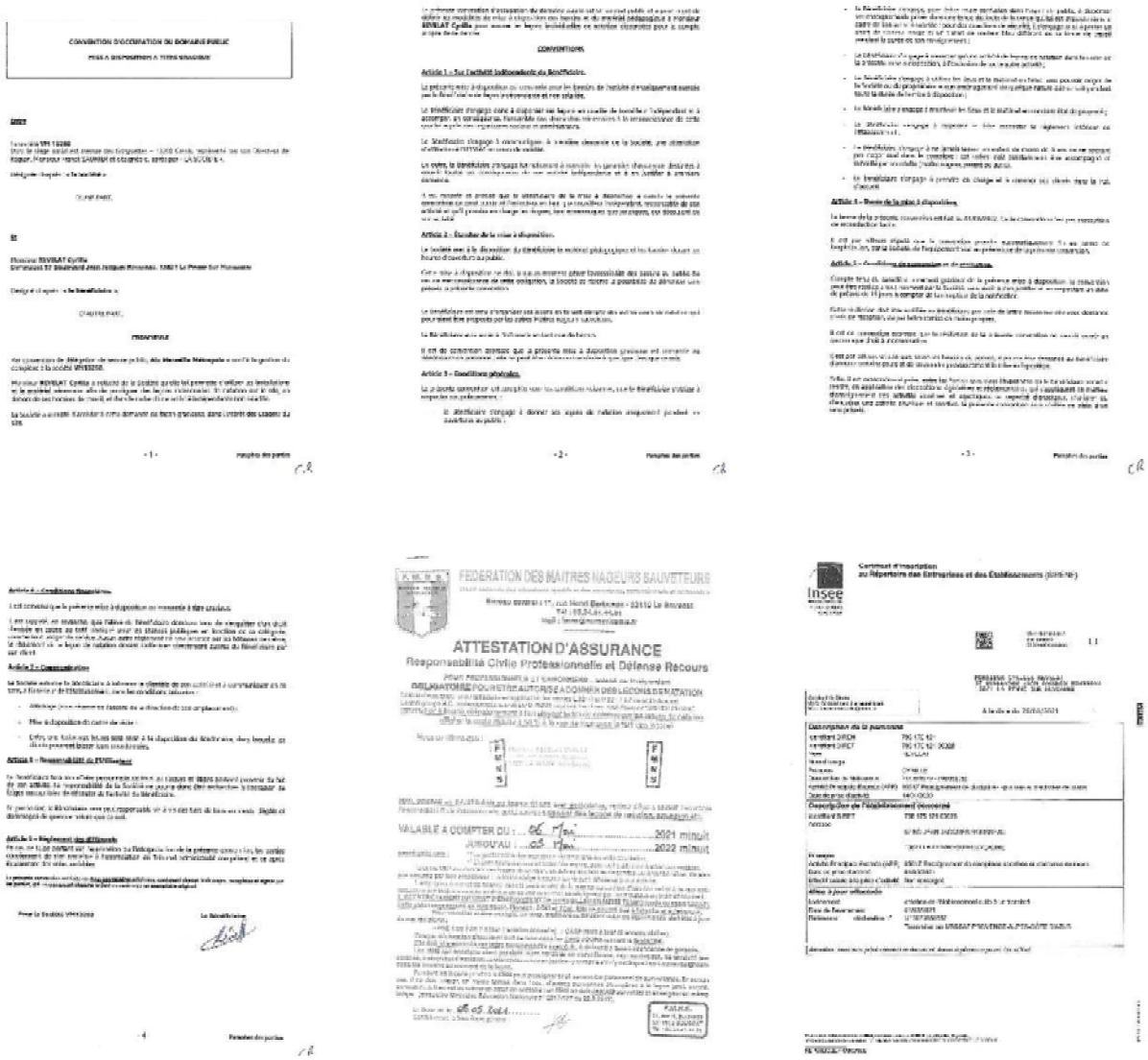
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX
CONVENTION
FRANCHISE
FEDERATION DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS
ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité Civile Professionnelle et Défense Recours
Insee

Figure 7 : Convention de sous-occupation des MNS

Une réorganisation du service a été opérée durant l'année 2020. Ils ont ainsi vu leur rôle évoluer en 2020 :

- M PATTE Frédéric est devenu Responsable technique (auparavant Agent Polyvalent),
- Mme MICHELINE Claire est devenue Manager sportif (auparavant Éducatrice sportive),
- Mme RALAIVALALA Noéline s'est vu proposer en septembre 2020 un contrat à temps plein (auparavant contrat à temps partiel 25h).

Aucun accident du travail n'est enfin à déplorer durant ce laps de temps.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

3. L’activité et la fréquentation du stade nautique Cap Provence

3.1. Accueil des usagers

Le public en pratique libre demeure majoritaire au sein de la piscine Cap Provence. Les usagers de ce public sont avant tout des nageurs et des pratiquants de nos activités aquatiques que nous développerons plus avant en 3.2.1.

3.1.1. Etablissements scolaires primaires

Le projet pédagogique défini en partenariat avec l’Éducation Nationale a été reconduit pour l’année scolaire 2020-2021.

Nous accueillons ainsi les écoles primaires suivantes :

- École publique de Cassis,
- Écoles publiques de Carnoux,
- Écoles publiques de Roquefort-la-Bédoule,
- École privée de Cassis,
- École privée de Carnoux.

M. CELESCHI conseiller pédagogique EPS de la circonscription en charge de la natation est notre interlocuteur privilégié et nous permet de planifier, chaque année, les séances des écoles primaires fréquentant Cap Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Les créneaux des écoles primaires pour l'année 2020 sont les suivants :

PLANNING NATATION BASSIN CASSIS 2020/2021

	PERIODE 1 14/09/2020 au 11/12/2020 — 11 séances			
	Lundi	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**
14h20-15h00	CARNOUX 3 CM2 en rotation		SAINTE CLAIRE CP CE1	
15h00-15h40	CARNOUX CE1 CE1		SAINT AUGUSTIN CP CE2	

	PERIODE 2 14/12/2020 au 26/03/2020 — 11 séances			
	Lundi	**Lundi**	**Jeudi**	**Vendredi**
14h20-15h00	CASSIS CE2	CASSIS CE1 CE1/CE2	CARNOUX CP CP	
15h00-15h40	ROQUEFORT-LA-BEDOULE CP CP	ROQUEFORT-LA-BEDOULE CE1 CE1/CE2	CARNOUX CP CE1	

	PERIODE 3 29/03/2020 au 25/06/2020 — 11 séances			
	Lundi	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**
14h20-15h00	CASSIS 2 GS	CARNOUX 2 GS	CASSIS CP CP	
15h00-15h40	ROQUEFORT-LA-BEDOULE 2 GS	CARNOUX 1 GS	ROQUEFORT-LA-BEDOULE CP CE1	

Figure 8 : Plannings natation Cap Provence 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

3.1.2. Etablissements scolaires secondaires

Nous accueillons également les établissements secondaires suivants pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Collège Gilbert Rastoin de Cassis (48 séances s'étalant du mois de novembre au mois d'avril. 6 classes d'une trentaine d'élèves en ont bénéficié. 3 lignes d'eau sont utilisées pendant 1 heure),
- Collège privé Saint Augustin de Carnoux (42 séances, s'étalant du mois de décembre au mois de juin. 4 classes d'une trentaine d'élèves en ont bénéficié. 3 lignes d'eau sont utilisées pendant 1 heure).

3.1.3. Etablissements universitaires

L'UFR des Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'université d'Aix-Marseille a fréquenté l'équipement de janvier à mars 2020 puis de septembre à décembre 2020, selon la convention signée avec ce partenaire.

Voici les créneaux occupés sur l'année 2020 :

- *Pour la période janvier- juin 2020 :*

- Les mardis du 14/01 au 21/02/2020 et du 03/03 au 17/04/2020 16h-18h
- Les jeudis du 4/01 au 21/02/2020 et du 03/03 au 17/04/2020 16h-18h
- Les vendredis du 06/01 au 22/03/2020 16h-18h
  du 23/03 au 19/06/2020 14h-16h.

À noter que plusieurs de ces séances n'ont pas pu être honorées pour cause de fermeture de l'établissement durant le premier confinement.

- *Pour la période septembre-décembre 2020 :*

- Un stage du 07/09/2020 au 11/09/2020 (2 lignes du 08h à 09h30 et 2 lignes de 14h à 16h30),

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

- Les lundis, Mardis et jeudis, de 16h à 18h, 2 lignes du 14/09/2020 au 18/12/2020 (hors jours fériés et vacances scolaires zone B),
- Les vendredis de 14h à 16h, 2 lignes d'eau 14/09/2020 au 18/12/2020 (hors jours fériés et vacances scolaires zone B),
- Les vendredis de 07h30 à 09h30 du 11/09/2020 au 18/12/2020, 2 lignes (hors jours fériés et vacances scolaires zone B).

Il faut préciser que ces séances ont pu être honorées, les décrets de fermeture stipulant que la filière STAPS pouvait maintenir ses activités dans les établissements sportifs.

3.1.4. Structures associatives

L'association du Cercle des Activités Aquatiques de Provence a pu s'entraîner, conformément au contrat liant la Métropole à Vert-Marine durant toute l'année 2020, hors fermeture due à la crise de la Covid-19.

En plus du CAAP, 2 autres associations fréquentent régulièrement la structure. Il s'agit de l'association sportive du collège Gilbert Rastoin de Cassis et de l'Association Sportive du collège de Saint Augustin de Carnoux en Provence.

Enfin, l'association Entraide 13 (activités pour les seniors) bénéficie de créneaux réguliers d'Aquagym.

3.1.5. Accueils institutionnels

Nous accueillons régulièrement les institutions suivantes :

- Le 1er régiment étranger de cavalerie (1er REC). Ils ont bénéficié de 127 séances d'une heure, s'étalant du mois de septembre au mois de juin les mercredis, jeudis et vendredis. Ils ont utilisé 6 lignes d'eau,
- Le service départemental d'incendies et de secours des Bouches du Rhône (Caserne de Cassis). Ils occupent 2 lignes d'eau, 2 jours par semaine, toute l'année (vacances incluses).

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

3.2. Les activités proposées

3.2.1. Les activités bien-être

Parmi les activités bien-être, figurent des cours d'aquacycling, d'aquagym et de bébés nageurs. Les cours d'aquagym sont adaptés au plus grand nombre, nageurs comme non nageurs. L'aquacycling, quant à lui, associe travail musculaire et cardio-vasculaire intense grâce au vélo aquatique.

Ci-dessous le nouveau planning d'activités forme-santé :

PLANNING D'ACTIVITES 2020-2021 (PERIODE SCOLAIRE)							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8H							
9H			Aquabike 09h45-10h30			Bébés Nageurs 9h00-10h00	Aquabike 9h30-10h15
10H	Aquabike 10H00-10h45			Aquagym 10h00-10h45			
11H		Aquagym 11H15-12h00		Aquabike 11h15-12h00			
12H	Aquagym 12h30-13h15	Aquabike 12H30-13h15	Aquagym 12h30-13h15	Aquagym 12h30-13h15	Aquagym 12h30-13h15		
13H							
14H							
15H							
16H							
17H							
18H	Aquagym 18h15-19H00	Aquabike 18h15-19h00	Aquagym 18h15-19H00	Aquabike 18h15-19h00	Aquagym 18h15-19H00		
19H	Aquabike 19h15-20h00	Aquagym 19h15-20H00		Aquagym 19h15-20H00	Aquabike 19h15-20h00		
20H							

Figure 9 : Planning d'activités forme 2020

Cette grille d'activités a été élaborée avec l'ensemble des éducateurs afin de mieux répondre aux attentes des usagers. Nous concentrons les cours le soir et le midi puisque nous visons principalement un public actif.

Les cours du matin sont, en revanche, davantage destinés à un public plus retraité. L'intensité des cours varie donc selon le public ciblé.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

3.2.2. Activités natatoires

Les activités natatoires sont variées et permettent un apprentissage de la natation et des disciplines associées à tout âge et selon le niveau de chacun. On trouve ainsi des cours de jardin aquatique (à partir de 4 ans), d'apprentissage et d'aquaphobie (destinée davantage aux adultes).

PLANNING D ACTIVITE Natation (Période scolaire)						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					BB nageurs 9h00-10h00	
					JA1 9H00-09h30	
					JA1 9h30-10h00	
		JA 2 10h45-11h15			JA2 10h15-10h40	APP2 10h30-11h00
		APP1 11h15-11H45			APP2 11h00-11h30	APP1 11h00-11h30
		APP2 11h45-12h15			PERF 11h30-12h15	APP2 11h30-12h00
						PERF ADT 12h30-13h15
		APP1 15h15-15h45			Champion 15h00-15h45	
		APP2 15h45-16h15				
		Perf enfant 16h15-17h00		Aquaphobie 16h15-17h00	G.C 15H45-16h30	
APP1 17h30-18h00	APP2 17h30-18H00	G.C et Champion 17h00-17h45	APP2 17h30-18H00	APP1 17h30-18h00	JA1 16h45-17h15	
					JA2 17h15-17h45	
	Perf adulte 20h00-21h45					

Figure 10 : Planning d'activités natatoires 2020

Des cours de jardin aquatique (JA) et d'apprentissage de la natation (APP) ont été rajoutés afin de répondre à la demande croissante des clients.

3.3. Animations et opérations commerciales

Nous avons, cette année, encore favorisé le développement de l'expérience client grâce à plusieurs animations, telles que (entre autres) :

- Une BBQ Party, en partenariat avec la cafétéria *Peace'in* de M. RICHARD,
- La mise en place de structures gonflables (avant covid-19),
- Des stages de natation pour enfants durant les vacances.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Exemples d'affiches d'animations créées en 2020 :

Figure 11 : Affiches 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

3.4. Bilan de la fréquentation par type de public

La fréquentation 2020 a fortement été impactée par les fermetures de notre équipement sur la période mars-juin et sur la période allant du mois d'octobre à la fin de l'année civile.

En revanche, nous pouvons noter un réel engouement pour le nouvel abonnement intitulé Pass-Liberté qui permet de profiter de l'espace aquatique, de l'espace bien-être et des cours d'aquagym en illimité pour un tarif de 25,50€ par mois.

	Janv-20	Févr-20	Mars-20	Avr-20	Mai-20	Juin-20	Juil-20	Août-20	Sept-20	Oct-20	Nov-20	Déc-20	Total
Entrées publiques	8 961	9 526	3 017	0	0	0	5 965	8 270	5 004	4 132	0	0	44 875
Entrées activités	2 435	2 669	956	0	0	0	521	520	728	592	0	0	8 421
Entrées groupes/CE/CLSH	675	498	208	0	0	0	119	70	126	102	0	0	1 798
Bien être	303	456	157	0	0	0	66	57	89	133	0	0	1 261
Groupe (SDIS & REC)	477	196	90	0	0	0	35	27	423	13	16	0	1 277
Scolaire (Primaires/secondaires/FAC)	1549	985	69	0	0	0	0	0	688	191	444	500	4 426
Asso (AS et CAAP)	332	237	138	0	0	0	0	0	191	105	0	33	1 036
Total	14 732	14 567	4 635	0	0	0	6 706	8 944	7 249	5 268	460	533	63 094

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

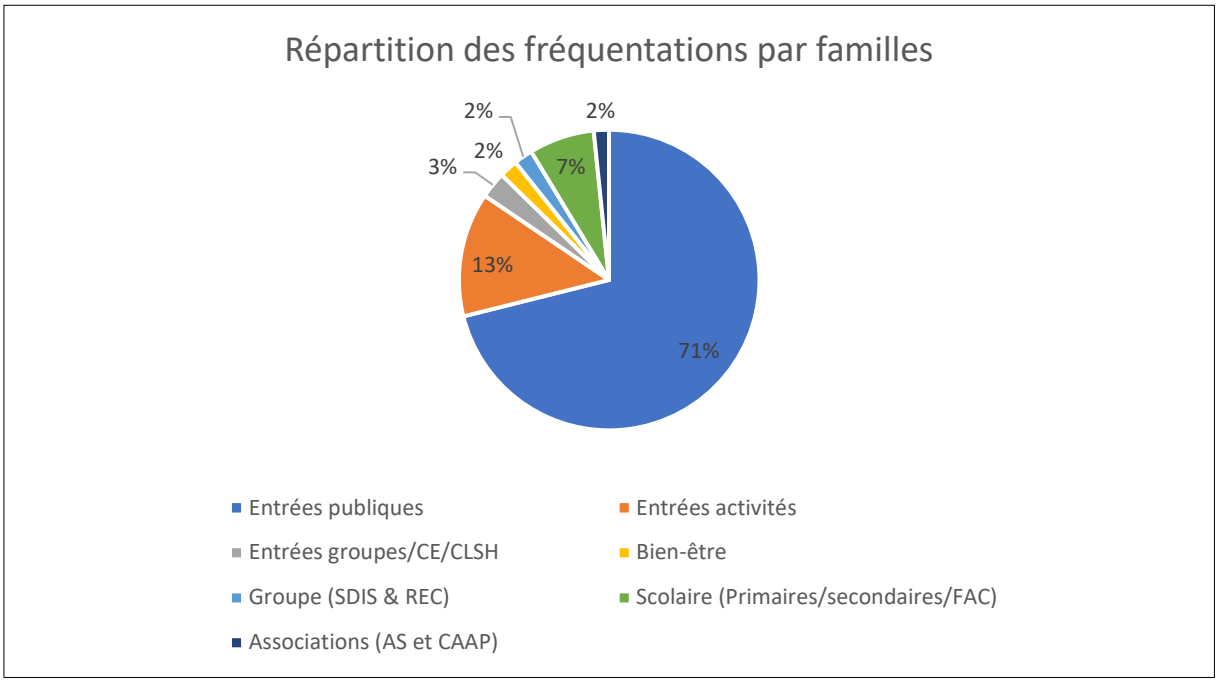

Figure 12 : Répartition des fréquentations par familles

Le graphique démontre que l'espace aquatique est davantage plébiscité que l'espace bien-être. Le Pass-Liberté, qui offre pourtant accès à tous les espaces ouverts aux usagers, est régulièrement utilisé pour accéder à l'espace aquatique uniquement (notamment par des nageurs pressés, qui cherchent à faciliter leur passage durant la pause méridienne).

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

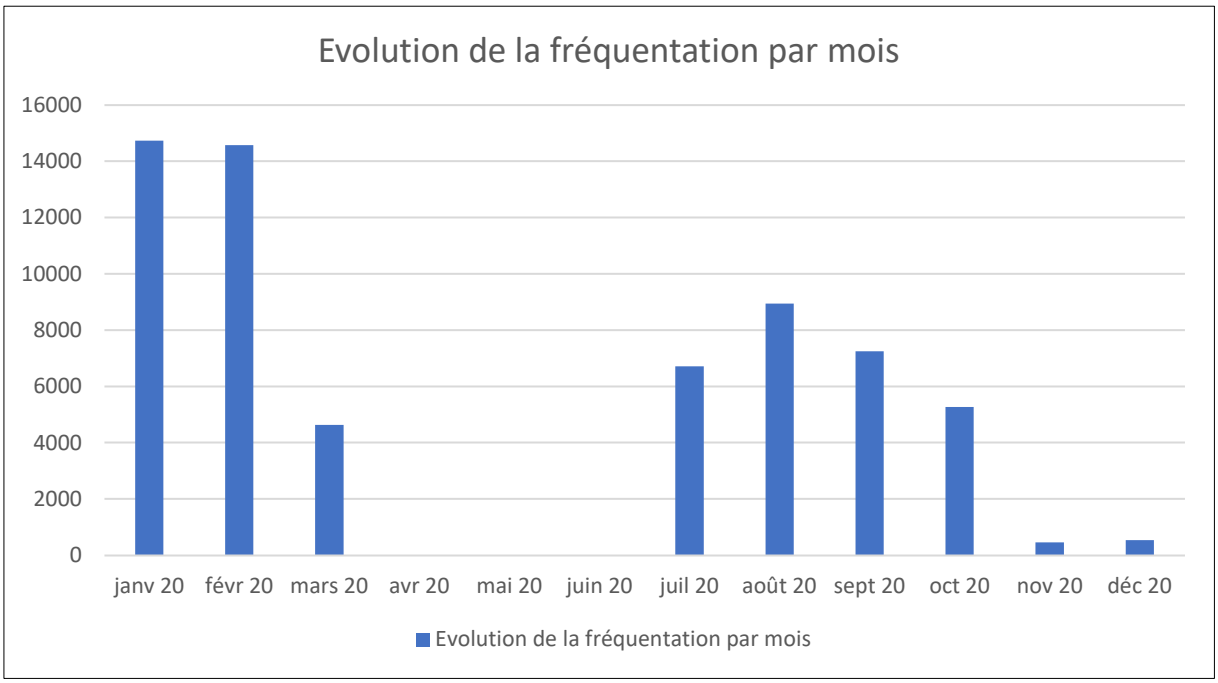

Figure 13 : Evolution de la fréquentation par mois

Les effets du confinement et des interdictions qui en ont découlé sont clairement visibles sur les fréquentations mensuelles.

Il est également possible d'analyse la fréquentation du site selon le lieu de vie de ses usagers.

Auvergne-Rhône-Alpes	160	0,25%
Hauts-de-France	105	0,17%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	61 941	98,17%
Grand Est	67	0,11%
Occitanie	124	0,20%
Normandie	60	0,10%
Nouvelle-Aquitaine	154	0,24%
Centre-Val de Loire	31	0,05%
Corse	7	0,01%
Bourgogne-Franche-Comté	41	0,06%
Bretagne	29	0,05%
Pays de la Loire	23	0,04%
Ile-de-France	348	0,55%
Outre Mer	4	0,01%
Total	63 094	

Figure 14 : Tableau de répartition des fréquentations par région

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Les restrictions de déplacement et l'envie de plein air peuvent expliquer la grande concentration des visiteurs issus de la Région Sud.

Alpes-de-Haute-Provence	0	0,00%
Hautes-Alpes	0	0,00%
Alpes-Maritimes	0	0,00%
Bouches-du-Rhône	61 203	98,81%
Var	698	1,13%
Vaucluse	40	0,06%
Total	61 941	

Marseille VI	13554	24,04%
Marseille IX	6874	12,19%
Marseille II	5795	10,28%
Marseille VIII	5212	9,24%
Marseille V	4740	8,41%
Aubagne	3189	5,66%
La Ciotat/Ceyreste	2978	5,28%
Marseille XII	2078	3,69%
Cassis	1983	3,52%
Marseille X	1957	3,47%
Marseille IV	1950	3,46%
Marseille XI	1797	3,19%
Marseille VII	1613	2,86%
Carnoux En Provence	1437	2,55%
Marseille XIII	1227	2,18%
Total	56 384	

Figure 15 : Tableaux des usagers par départements de la région PACA

Cap Provence s'inscrit donc pleinement dans son territoire et est particulièrement plébiscité dans les Bouches-du-Rhône. À elles seules, 15 communes des Bouches-du-Rhône dont la ville de Marseille représentent plus de 89% des visiteurs de Cap Provence cette année.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

3.5. Bilan des ventes par type de public

Ci-dessous, le tableau récapitulatif mensuel du nombre de ventes par familles :

	Janv-20	Févr-20	Mars-20	Avr-20	Mai-20	Juin-20	Juil-20	Août-20	Sept-20	Oct-20	Nov-20	Déc-20	Année 2020	
Entrées publiques	5 237	6 072	1 819	0	0	0	4 139	5 625	3 225	2 232	0	0	28 349	86,4%
Entrées activités	327	363	155	0	0	0	183	195	216	184	0	0	1 623	4,9%
Entrées groupe/CE/CLSH	123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123	0,4%
Produites dérivés	1	23	9	0	0	0	67	14	4	0	0	0	118	0,4%
Associations	82	29	76	59	46	25	0	0	0	249	76	60	702	2,1%
Bien-être	289	507	200	0	0	0	72	74	126	161	0	0	1 429	4,4%
Scolaires	75	40	96	28	22	16	0	0	0	38	0	37	352	1,1%
Loyer/Convention	3	3	4	3	3	4	3	4	3	38	33	26	127	0,4%
Total	**6 137**	**7 037**	**2 359**	**90**	**71**	**45**	**4 464**	**5 912**	**3 574**	**2 902**	**109**	**123**	**32 822**	100,0%

Figure 16 : Nombre de ventes par familles et par mois

On note le succès non démenti des entrées et abonnements piscine et activités, les nageurs sportifs constituant la majeure partie de la clientèle de Cap Provence.

Évolution du nombre de ventes par mois :

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Figure 17 : Évolution du nombre de ventes par mois

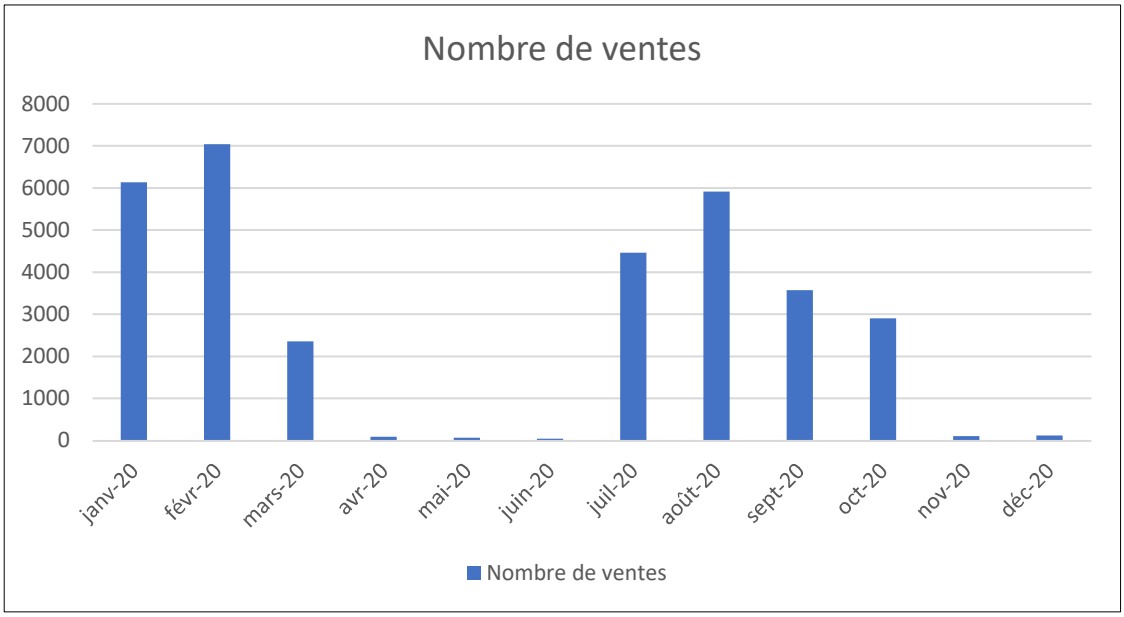

On peut constater que le volume des ventes s'est écroulé lors des confinements et des diverses restrictions d'accès.

4. Modalités de communication et relations avec les usagers

L'arrivée de Vert-Marine en janvier 2020 a permis le renouvellement de nos outils de communication, à la fois sur le site même de Cap Provence et en ligne.

4.1. Modalités de communication

4.1.1. Sur site

Au sein de Cap Provence, une communication permanente est mise en place grâce aux flyers, affiches (A3 et A4), panneaux d'affiches[1], etc. Les affiches sont de types variés. Certaines visent à expliquer aux usagers les normes et bons usages en vigueur dans les lieux. Lors d'événements commerciaux, une communication ponctuelle a également pu être mise en place sous forme d'affiches ou grâce à l'écran situé derrière l'accueil

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

La crise sanitaire nous a cependant contraints à limiter l'usage des flyers afin de diminuer le risque de propagation de l'épidémie de covid-19. Nous avons choisi des modalités de flashcodes afin que les usagers puissent depuis leur smartphone bénéficier des informations disponibles sur les flyers.

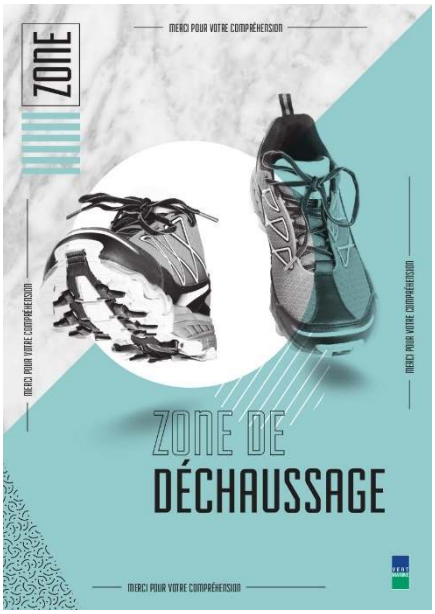

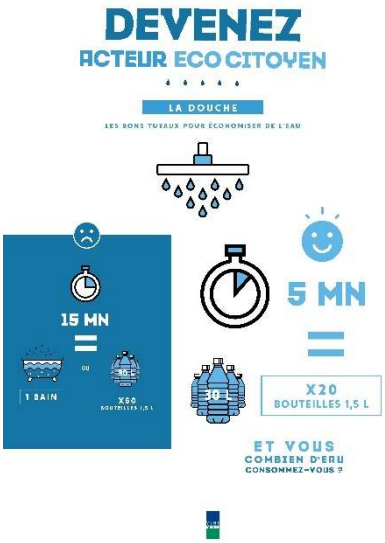

4.1.2. Numérique

Face au covid-19 et à la fermeture du site, la communication numérique s'est avérée un outil primordial afin de maintenir un lien avec les usagers de la piscine. Nous disposons ainsi d'un site internet, d'une page Facebook et avons mis en place une campagne de smsing durant l'année 2020.

L'adresse du site internet de Cap Provence est la suivante : https://www.vert-marine.info/capprovence/

Il s'agit d'un site ergonomique et « full responsive » (qui s'adapte aux différents terminaux de consultation, smartphone, ordinateurs et tablettes).

Nous disposons également d'une page Facebook qui comptabilisait 683 abonnés au 31/12/2020. La page Facebook a été créée en début d'année 2020 avec l'arrivée du nouveau gestionnaire. Les anciens abonnés nous ont donc, dans leur grande majorité, suivis.

La page s'avère dynamique puisque la communication a été maintenue grâce à cette page, durant les fermetures de l'établissement. Ce réseau social a ainsi permis de préserver le lien et de tenir les utilisateurs informés des diverses mesures misent en place et perspectives d'ouverture.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

De plus, nous avons pu constater que l'outil messagerie/communication (Messenger) de la page Facebook s'est avéré un outil de grande utilité afin de pouvoir interagir très efficacement et rapidement avec les clients désireux d'obtenir une réponse précise à leurs interrogations.

Nous avons organisé plusieurs campagnes publicitaires et promotionnelles dont voici quelques exemples publiés durant l'année 2020 sur Facebook :

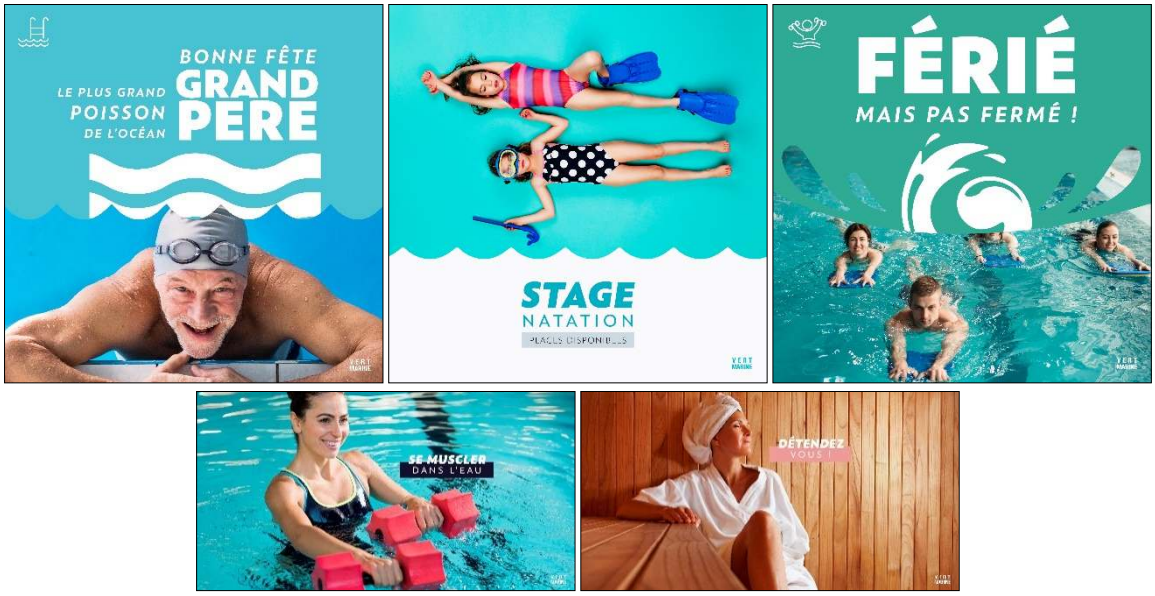

Figure 18 : Exemples de posts Facebook 2020

Nous avons enfin choisi d'utiliser en ligne Google Business. Grâce à cet outil, le référencement numérique de Cap Provence est optimal, tout comme la géolocalisation de l'établissement.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

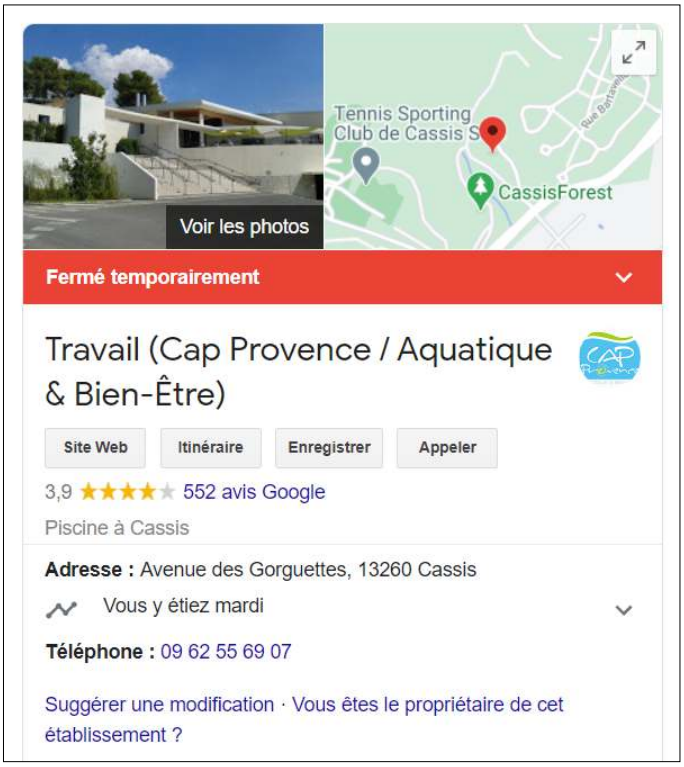

Figure 19 : Capture d'écran fiche Google de Cap Provence

Les interactions avec les usagers se sont ainsi principalement faites, cette année 2020, par téléphone fixe, en accueil physique (lorsque la piscine était ouverte), mais surtout via les outils numériques et principalement à travers la page Facebook de l'établissement.

De même, pour gagner en réactivité lors de la fermeture du site, plusieurs campagnes de SMS ont été lancées. Ce fut le cas auprès des parents d'enfants inscrits à nos écoles de natation durant la période septembre-décembre 2020.

Cap Provence est enfin référencé sur le site de l'office de tourisme de Cassis.

4.2. Appréciation de la satisfaction de l'usager

Il est parfois difficile d'évaluer la satisfaction des usagers. Cependant, tout d'abord, la note moyenne sur Google du stade nautique Cap Provence est de 3.9/5 (pour 552 avis). Cette note honorable reflète notre volonté de qualité de service et notre réactivité.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

De plus, un cahier de doléances est à disposition permanente de l'ensemble des usagers du site. Il est consultable à l'accueil de Cap Provence et régulièrement lu par l'équipe de direction.

Cette année 2020, les principales interrogations et demandes des usagers ont été liées à la situation sanitaire et à la fermeture de l'équipement.

En effet, les usagers de Cap Provence ont, à de nombreuses reprises, désiré connaître les modalités et horaires d'ouverture, qui ont pu évoluer au cours de cette année marquée par la Covid-19.

De même, le public a souhaité être informé des solutions et des modalités de compensation mises en place pour les activités n'ayant pu avoir lieu durant la fermeture du site.

Ainsi, nous avons suspendu l'ensemble des prélèvements et proposé des avoirs valables pour la réinscription aux écoles de natation de l'année 2020-2021 afin de satisfaire notre clientèle.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

5. Compte rendu technique

Comme il est possible de le constater dans ce chapitre, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité) a été fortement diminuée lors de nos périodes de fermeture afin de limiter la charge financière inhérente à l'exploitation du site.

5.1. Consommations des fluides

5.1.1. Consommation de gaz

	Janv 20	Févr 20	Mars 20	Avr 20	Mai 20	Juin 20	Juil 20	Août 20	Sept 20	Oct 20	Nov 20	Déc 20	Total
Gaz	11 658	11 875	5 326	0	0	1 125	4 149	3 004	7 793	7 468	3 718	3 818	59 934

Par comparaison pour l'année 2019 :

	Janv 19	Févr 19	Mars 19	Avr 19	Mai 19	Juin 19	Juil 19	Août 19	Sept 19	Oct 19	Nov 19	Déc 19	Total
Gaz	17 324	12 722	11 766	11 023	9 263	4 195	2 532	2 449	4 253	6 340	12 481	12 183	105 431

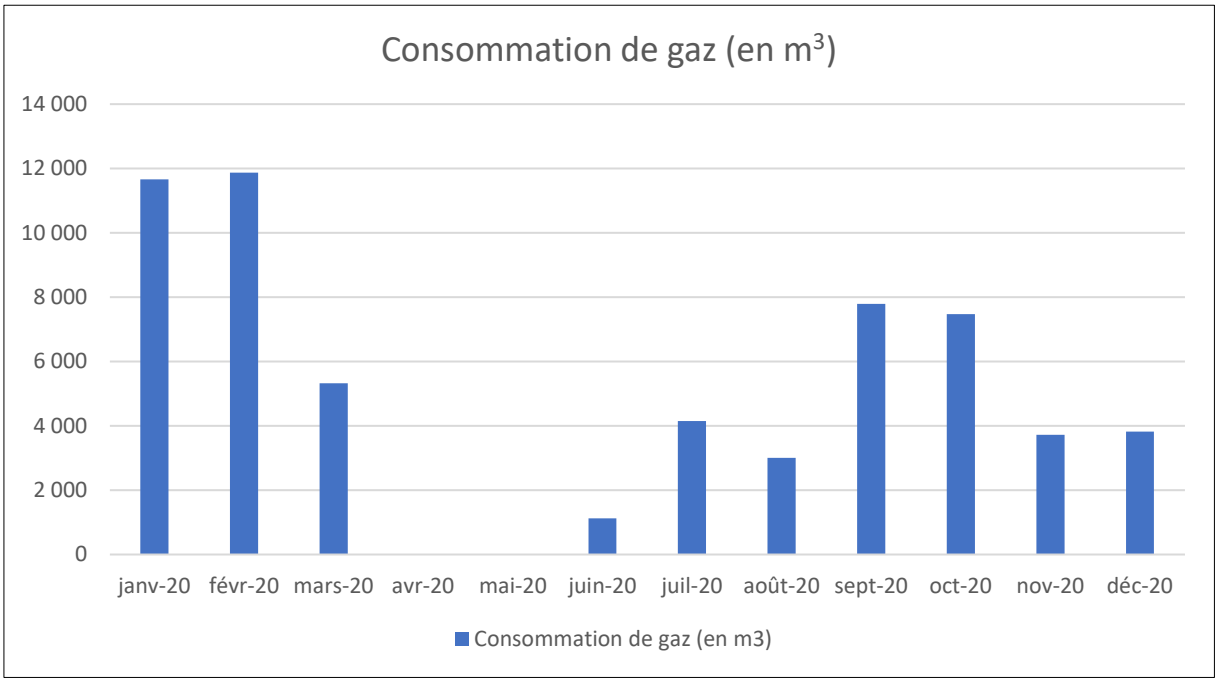

Figure 20 : Consommation de gaz 2019/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

La baisse de la consommation de gaz s'explique par la fermeture de l'équipement au printemps et en automne.

La consommation de gaz à la piscine est très saisonnière et liée à la météorologie des lieux. Il est donc difficile d'exploiter les données précédentes. On constate cependant que la gestion non externalisée nous permet de mieux contrôler la consommation de gaz et ainsi en diminuer la consommation en périodes exceptionnelles.

En dehors des périodes de fermeture du site pour cause de covid, on peut noter que la consommation reste stable d'une année sur l'autre, comme le démontre la consommation en janvier 2019/2020 ou encore octobre 2019/2020. La moyenne mensuelle en 2019 était de 8 877 m^3. Elle est d'environ 8 562 en 2020, si l'on considère une fermeture globale d'un peu plus de 5 mois.

5.1.2. Consommation d'eau

	Janv 20	Févr 20	Mars 20	Avr 20	Mai 20	Juin 20	Juil 20	Août 20	Sept 20	Oct 20	Nov 20	Déc 20	Total
Eau	849	922	390	2	5	1 705	713	772	644	512	80	93	6 687

Par comparaison pour l'année 2019 :

	Janv 19	Févr 19	Mars 19	Avr 19	Mai 19	Juin 19	Juil 19	Août 19	Sept 19	Oct 19	Nov 19	Déc 19	Total
Eau	865	717	755	922	1239	1 800	943	690	804	940	1 117	1 000	11 792

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

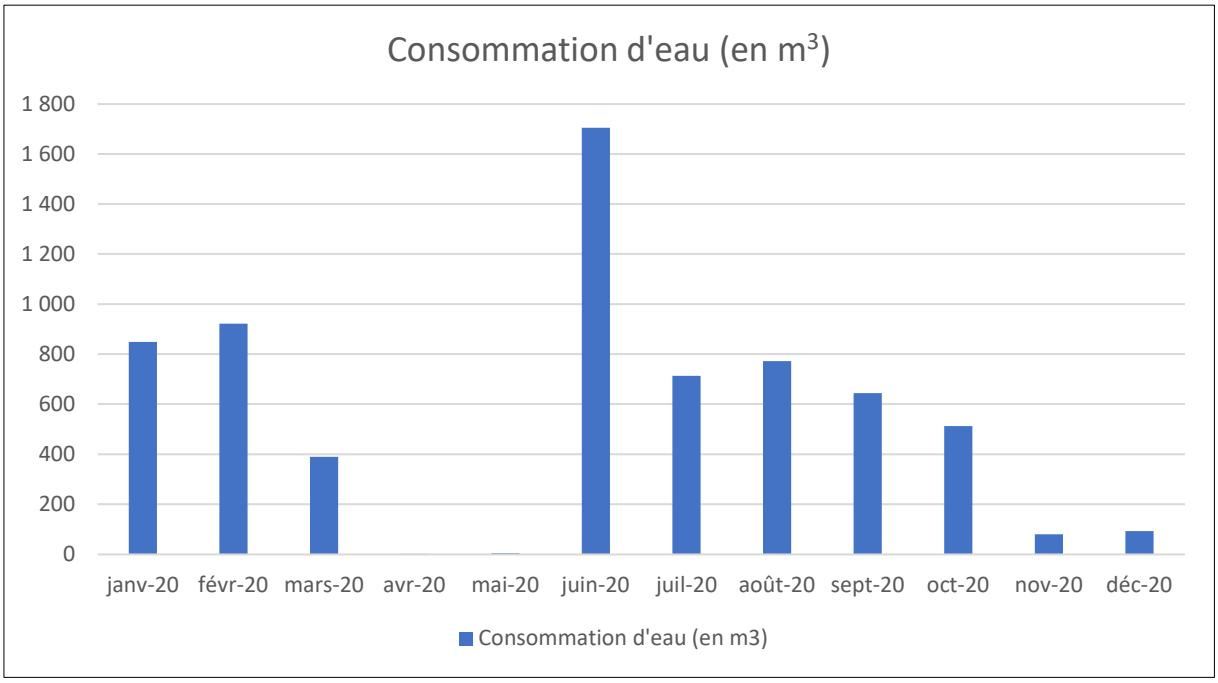

Figure 21 : Consommation d'eau 2019/2020

La diminution de la consommation d'eau est la résultante des actions menées durant les fermetures.

En dehors de la chute bien visible de la consommation en eau durant les périodes de fermeture du site, la consommation d'eau d'une année sur l'autre demeure stable. Aucune hausse n'apparaît. En effet, la consommation mensuelle moyenne en 2019 était de 982 m^3. Elle a été de 955 pour l'année 2019 en se basant sur un fonctionnement de Cap Provence d'environ 7 mois sur 12.

5.1.3. Consommation d'électricité

	Janv 20	Févr 20	Mars 20	Avr 20	Mai 20	Juin 20	Juil 20	Août 20	Sept 20	Oct 20	Nov 20	Déc 20	Total
Elec	80 207	86 324	47 893	5 730	5 958	12 669	85 860	60 368	85 349	65 559	38 452	54 043	628 412

Pour comparaison pour l'année 2019 :

	Janv 19	Févr 19	Mars 19	Avr 19	Mai 19	Juin 19	Juil 19	Août 19	Sept 19	Oct 19	Nov 19	Déc 190	Total
Elec	76 048	61 254	88 271	64 659	90 704	74 389	93 279	83 052	86 583	96 003	91 706	82 854	1 071 656

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

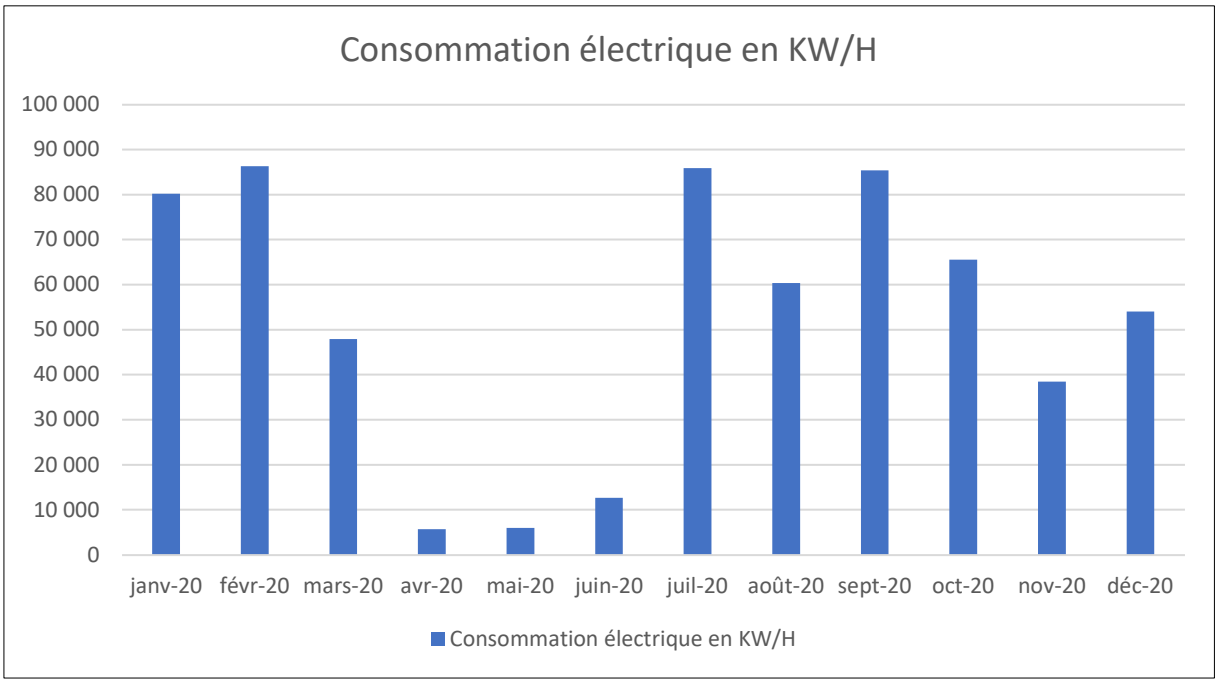

Figure 22 : Consommation électrique 2020

L'effondrement de la consommation électrique s'explique par les restrictions d'accueil émises pour freiner la propagation de la covid-19.

Les ordres de grandeur entre les 2 années restent cependant similaires et montrent une consommation relativement comparable. En effet, en 2019, la consommation électrique mensuelle moyenne s'élevait à 89 304 kW/h. Elle a été de 89 773 en 2020 (si l'on prend toujours une base de 7 mois pleins de fonctionnement de Cap Provence).

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

5.2. Travaux d'entretien du stade nautique

De nombreux travaux d'entretien ont été entrepris durant l'année 2020. Nous les présentons ci-dessous.

5.2.1. Journal des travaux

En 2020, les principaux travaux réalisés ont été les suivants :

- Remise en service des clapets anti-retour refoulement des pompes de filtration,
- Changement des manomètres des pompes de filtration,
- Changement des manomètres des filtres à sable,
- Ré-étalonnage des mesures de températures d'eau bassins (décalage constaté entre le réel et la valeur de l'automate pour les 2 circuits),
- Remise en conformité de la température de stockage ballons et du retour bouclage,
- Remplacement des plans de travail autour des lavabos sanitaires accueil,
- Nettoyage du carrelage au sol incrusté et noirci,
- Remplacement de plaques de faux plafond,
- Remplacement de deux éclairages hors service au-dessus de la banque d'accueil,
- Remplacement de lampes hors service (vestiaires),
- Nettoyage du carrelage des goulottes d'évacuation sur les plages,
- Remise en état de la porte accès coursive (kiné),
- Nettoyage du bâtis échangeur ECS (oxydé),
- Réparation du circulateur suite à une détection anormale de bruits,
- Nettoyage des grilles de rejet d'extraction locaux techniques,
- Réparation de la crémone de la porte du local MNS,
- Remise en place des câbles d'alimentation débitmètres ludique et pataugeoire,
- Nettoyages du dessus des filtres à sable,
- Réparation d'une fuite sous un filtre du circuit ludique,
- Changement d'une vanne d'isolement (refoulement pompe fond ludique),
- Nettoyage des clapets et boulonneries pompes de filtration (traces d'oxydation),
- Nettoyage des boulonneries oxydées sur le réseau de filtration,

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

- Colmatage d’une fuite d'eau au niveau du WC (vestiaires personnel),
- Revissage d’une boite de dérivation électrique (au-dessus de l'arrivée d'eau, vestiaires personnel),
- Remplacement de l’agitateur de la cuve produit corrodé,
- Remise en état de la porte du local acide,
- Nettoyage des supportages des réseaux hydrauliques (fortement oxydés par endroits),
- Remplacement des manomètres en sortie échangeurs de chauffage,
- Remplacement de vannes trois voies sur échangeurs de chauffage bassins,
- Changement des thermomètres en sortie d’échangeurs bassins,
- Nettoyage cannes d'injection produits,
- Nettoyage armoire électrique CTA,
- Nettoyage du dessus des gaines et caissons CTA hall bassins,
- Nettoyage des sondes de régulation CTA hall bassins,
- Nettoyage des turbines de ventilation CTA hall bassins,
- Nettoyage de l’intérieur des caissons CTA hall bassins,
- Replacement des filtres CTA très encrassés,
- Nettoyage de l’intérieur des gaines de ventilation,
- Réparation de la porte d’accès intérieur CTA,
- Peinture du seuil de porte local CTA hall bassin,
- Nettoyage des équipements électriques,
- Nettoyage du local poste transfo,
- Comblement d’espacement sur le TGBT,
- Nettoyage du caniveau d'évacuation,
- Nettoyage du sol de la chaufferie,
- Nettoyage de l’arrière des chaudières,
- Remise en place de calorifuge sur les réseaux de chauffage,
- Remplacement des filtres CTA accueil et vestiaires,
- Nettoyage et traitement de points d’oxydation sur les caissons intérieurs CTA accueil et vestiaires,
- Réparation du volet air neuf CTA accueil (ne se referme pas quand on arrête la CTA),

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

- Remise en état de l'entraînement de la turbine CTA accueil (poulies oxydées, courroies détendues et coupées),
- Remise en état de l'entrainement de la turbine CTA vestiaires,
- Nettoyage de l'extrémité de chéneaux,
- Nettoyage des condenseurs climatisation espace kiné,
- Evacuation de cartons avec anciens filtres encrassés,
- Nettoyage du sol sale sous les banquettes publiques,
- Remise en état des branchements électriques adoucisseur sommaire (local technique bien-être),
- Refixation du générateur de vapeur (local technique bien être),
- Changement du disjoncteur hotte.

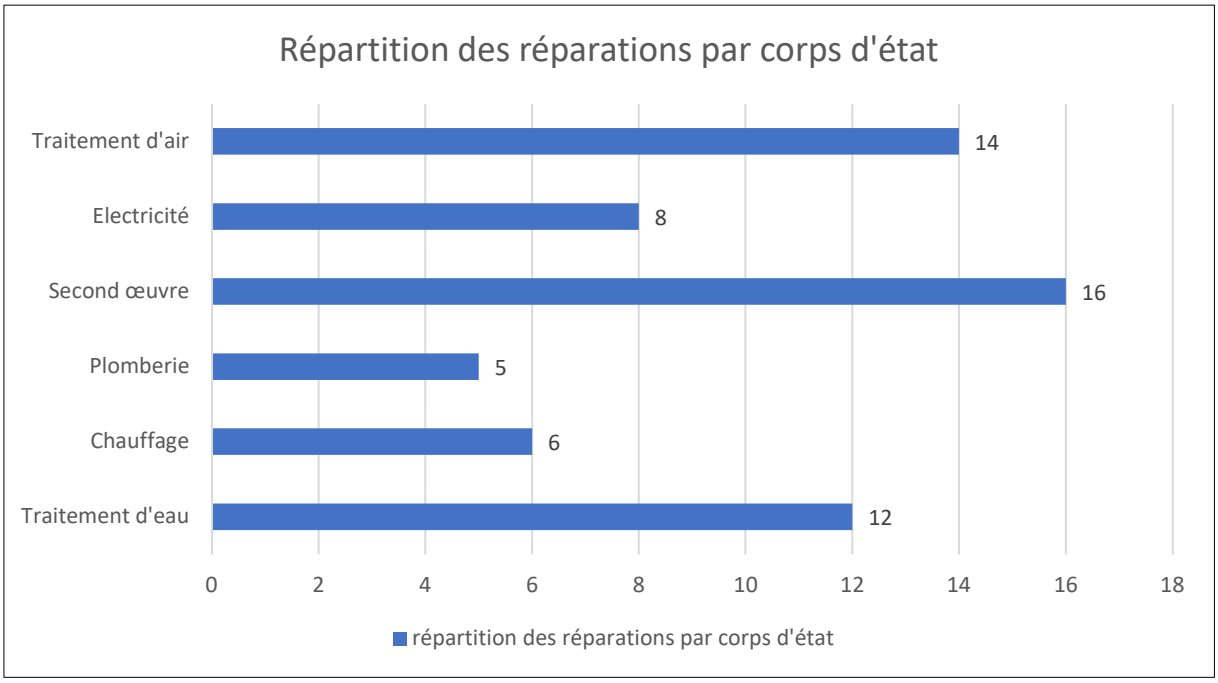

Figure 23 : Tableau de la répartition des réparations

D'importantes réparations ont été effectuées tout au long de l'année 2020 sur les circuits des traitements d'air et d'eau qui étaient obsolètes.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

5.2.2. Arrêt technique

Cette année 2020, l'arrêt technique a eu lieu du 22 au 28 juin.

Durant ces journées, en plus des formation secourisme, les travaux suivants ont été réalisés par l'ensemble de l'équipe de Cap Provence :

- Nettoyage à la brosse et décapage des surfaces verticales et horizontales de toutes les surfaces de baignade,
- Nettoyage des bassins,
- Échanges des sondes dans les chambres d'analyse,
- Échanges des lampes UV dans les déchloraminateurs,
- Nettoyage de tous les murs verticaux et horizontaux des plages bassins et des vestiaires,
- Nettoyage des bacs tampons,
- Nettoyage des grilles de ventilation,
- Révision et nettoyage des casiers,
- Rangement du local pédagogique et inventaire général,
- Désinfection du matériel pédagogique,
- Nettoyage des baies vitrées intérieures et extérieures, façade est et façade ouest, du hall d'entrée.

5.3. Contrats de maintenance

Plusieurs contrats ont été passés avec des entreprises locales afin de maintenir le site du stade nautique. Ces contrats de maintenance visent ainsi à assurer le bon entretien des structures de déplacement des personnes et des charges, de l'eau, du chauffage et de la ventilation, de l'électricité. Enfin, d'autres contrats servent à prévenir des risques liés à l'hygiène ou aux incendies.

Le tableau ci-après présente ainsi ces différents contrats de maintenance et les entreprises avec lesquelles ils ont été signés. Les entreprises sont peu nombreuses afin de minimiser le nombre

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

d'interlocuteurs et d'améliorer la réactivité du stade nautique face aux difficultés éventuelles de maintenance.

Société	Descriptif
DEPLACEMENT DE PERSONNE ET DE CHARGE	
Thyssen Krupp	Ascenseurs
Thyssen Krupp	Portail automatique
EAU	
Hervé Thermique	Adoucisseur
Jofa	Disconnecteur
Laboratoire Enixus	Légionelles
LDA 13	Qualité d'eau des bassins
CHAUFFAGE/VENTILATION/AIR	
Jofa	Dechloraminateurs
Jofa	CTA
Bureau Véritas	Réseau Gaz
Hervé Thermique	Chaudière Ramonage
Hervé Thermique	Chaudière Rendement
Hervé Thermique	Transformateur
ELECTRICITE	
Bureau Véritas	Electricité
INCENDIE	
Eurofeu	SSI
Eurofeu	Eclairage de secours (BAES)
Eurofeu	Extincteurs
SDIS 13	Formation Secourisme
Bureau Véritas	Exercice d'alerte et d'évacuation et de lutte anti-incendie
AUTRES	
DKM	Nuisibles
Bureau Véritas	Ligne de Vie

Figure 24 : Tableau des contrats de maintenance 2020

5.4. Gros entretien et renouvellement des installations

Le programme GER (Grand Entretien Remplacement) est à différencier de la maintenance courante. Il peut s'entendre comme l'ensemble des tâches relatives aux opérations nécessaires au maintien en l'état du patrimoine immobilier de technicité modérées et importantes.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Voici la liste de ces réparations pour 2020 :

Descriptif	Intervenant	Date	Montant
Mise en place d'un variateur auto sur cta	Ecoénergie	15/09/2020	6 540,00 €
Mise à jour de la GTC	Kiebac et Peter	07/07/2020	4 147,30 €
Changement de Manomètres	CGR	13/03/2020	2 767,97 €
			13 455,27 €

Figure 25 : Tableau du GER

Dans le cadre du GER, cette année, l'amélioration du pilotage technique du bâtiment (chauffage, consommation d'eau…) a fait l'objet d'un investissement important.

Il faut encore ajouter à ces réparations le remplacement total du matériel d'exploitation (Autolaveuse/aspirateur/outillage complet…) au 01/01/2020 pour un total de plus de 8000€ HT.

5.5. Travaux entrepris par des sociétés extérieures

En sus des entreprises liées par contrat pour l'entretien courant et la maintenance du site, nous avons fait intervenir plusieurs sociétés afin de mener à bien des travaux au sein de la piscine Cap Provence.

Nous avons ainsi fait par exemple réparer ou entretenir du matériel nécessaire à la sécurité et à la santé des personnes, usagers comme personnels. De même, nous avons également entretenu le matériel informatique ainsi que le bâtiment. L'hygiène étant un élément essentiel d'un stade nautique, le lavage des grandes baies vitrées, l'analyse de l'eau de baignade ou de la présence de légionnelle ont été effectués cette année 2020.

Pour plus de précisions quant au choix des entreprises intervenues durant l'année, voici une liste non exhaustive des société intervenues sur site en 2020 :

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Société	Domaine d'intervention
BRINKS	Ramassage de fond
CNM	Maintenance Alarme Anti-intrusion
COTRAL LABORATOIRE	Equipement de Protection Individuelle
COPY SUD	Maintenance du photocopieur
DEFIBRIL	Maintenance défibrillateur
ELIANCO	Cuisiniste
EXINUS ENVIRONNEMENT	Analyse légionelle
IC4	Communication
KIEBACK ET PETER	Maintenance GTC
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL BA13	Analyse eau de baignade
LINDE	Fourniture des bouteilles d'Oxygénothérapie
MB CONCEPT	Tenues de travail
MEDICA - CONTROL	Contrôle Médical
ORANGE	Service de Téléphonie
PREAU-NET	Lavage baie vitrées
SECURIMED	Fourniture infirmerie

Figure 26 : Liste des principaux intervenants 2020

5.6. Visites réglementaires

5.6.1. Contrôle et suivi de la qualité des eaux de baignade

En sus du contrôle réalisé par un laboratoire contacté par nos soins, le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les contrôles ont lieu durant la période d'ouverture au public de manière inopinée.

En 2020, aucune non-conformité n'a été constatée lors des différents contrôles effectués tant par l'ARS que par le laboratoire LDA13.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

5.6.2. Contrôles réglementaires

Dans les Établissements Recevant du Public (ERP), les contrôles et les vérifications techniques ainsi que leur périodicité sont réglementés. Selon la catégorie et le type de l'établissement, les contrôles techniques de certaines installations doivent être réalisés, selon une périodicité fixée.

Lors de ces contrôles essentiellement effectués par le bureau Veritas, des réserves ont été émises concernant l'électricité, le gaz et la sécurité incendie essentiellement. Nous avons profité des fermetures pour lever toutes les réserves[2].

5.7. Commission de sécurité

Le 19 octobre 2020, la Commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP a réalisé la visite quinquennale du bâtiment.

La commission était composée :

- D'un membre du corps préfectoral (président de la commission),
- D'un sapeur-pompier préventionniste,
- D'un représentant de la Mairie de Cassis,
- D'un représentant de la Métropole Aix Marseille Provence,
- D'un représentant de la société Vert Marine.

La commission a émis un avis favorable. Et à la suite de sa visite qui a duré environ 3 heures, cette dernière n'a émis que 4 réserves :

- Manquement dans la transmission des nouveaux plans de l'espace kiné, à la suite de travaux réalisés en 2015,
- Non-conformité des panneaux d'information sur les procédures d'évacuation,

[2] L'ensemble des comptes-rendus des visites de conformité est consultable sur place dans le registre de sécurité de Cap Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

- Absence de visite quinquennale de sécurité ascenseur (documents repris par l'ancien gestionnaire),
- Obsolescence de l'habilitation électrique du responsable technique.

La moitié de ces réserves a été levée en 2020 et l'autre le sera en 2021.

Cet avis favorable nous permet de poursuivre l'exploitation du Centre Nautique pour une durée de 5 ans.

5.8. Autres éléments techniques

La réouverture, suite au confinement de début d'année 2020, nous a amené à établir un PRA (Plan de Reprise de l'Activité). Ce document avait pour but d'adapter l'activité quotidienne aux nouvelles règles sanitaires qui s'appliquaient aussi bien pour le public que pour nos salariés.

Ce PRA nous a permis de rouvrir Cap Provence conformément aux règles édictées par le gouvernement. Nous avons ainsi mis à disposition des usagers comme des salariés du gel hydroalcoolique. Nous avons également privilégié des affichages informatifs (port du masque, respect des distances et des gestes barrières…). Une nouvelle organisation des flux a été mise en place afin là encore d'éviter un trop grand brassage du public. Enfin, le prêt de matériel a été suspendu afin d'éviter la transmission du virus.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

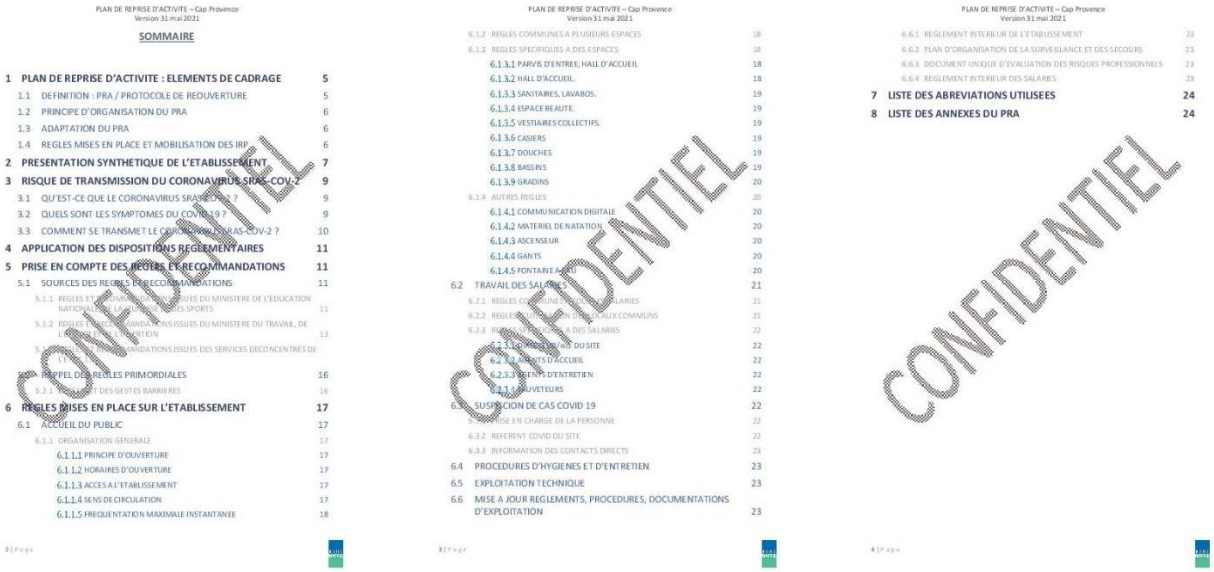

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE – Cap Provence
Version 31 mai 2021

SOMMAIRE

1 PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE : ELEMENTS DE CADRAGE 5
1.1 DEFINITION : PRA / PROTOCOLE DE REOUVERTURE 5
1.2 PRINCIPE D'ORGANISATION DU PRA 6
1.3 ADAPTATION DU PRA 6
1.4 REGLES MISES EN PLACE ET MOBILISATION DES IRP 6
2 PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT 7
3 RISQUE DE TRANSMISSION DU CORONAVIRUS SRAS-COV-2 9
3.1 QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS SRAS-COV-2 ? 9
3.2 QUELS SONT LES SYMPTOMES DU COVID-19 ? 9
3.3 COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS SRAS-COV-2 ? 10
4 APPLICATION DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES 11
5 PRISE EN COMPTE DES REGLES ET RECOMMANDATIONS 11
5.1 SOURCES DES REGLES ET RECOMMANDATIONS 11
5.1.1 REGLES ET RECOMMANDATIONS ISSUES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS 11
5.1.2 REGLES ET RECOMMANDATIONS ISSUES DU MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION 13
5.1.3 REGLES ET RECOMMANDATIONS ISSUES DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT 15
5.2 RAPPEL DES REGLES PRIMORDIALES 16
5.2.1 RESPECT DES GESTES BARRIERES 16
6 REGLES MISES EN PLACE SUR L'ETABLISSEMENT 17
6.1 ACCUEIL DU PUBLIC 17
6.1.1 ORGANISATION GENERALE 17
6.1.1.1 PRINCIPE D'OUVERTURE 17
6.1.1.2 HORAIRES D'OUVERTURE 17
6.1.1.3 ACCES A L'ETABLISSEMENT 17
6.1.1.4 SENS DE CIRCULATION 17
6.1.1.5 FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE 18
6.1.2 REGLES COMMUNES A PLUSIEURS ESPACES 18
6.1.3 REGLES SPECIFIQUES A DES ESPACES 18
6.1.3.1 PARVIS D'ENTREE, HALL D'ACCUEIL 18
6.1.3.2 HALL D'ACCUEIL. 18
6.1.3.3 SANITAIRES, LAVABOS. 19
6.1.3.4 ESPACE BEAUTE. 19
6.1.3.5 VESTIAIRES COLLECTIFS. 19
6.1.3.6 CASIERS 19
6.1.3.7 DOUCHES 19
6.1.3.8 BASSINS 19
6.1.3.9 GRADINS 20
6.1.4 AUTRES REGLES 20
6.1.4.1 COMMUNICATION DIGITALE 20
6.1.4.2 MATERIEL DE NATATION 20
6.1.4.3 ASCENSEUR 20
6.1.4.4 GANTS 20
6.1.4.5 FONTAINE A EAU 20
6.2 TRAVAIL DES SALARIES 21
6.2.1 REGLES COMMUNES ENTRE SALARIES 21
6.2.2 REGLES SPECIFIQUES EN LIEUX COMMUNS 21
6.2.3 REGLES SPECIFIQUES A DES SALARIES 22
6.2.3.1 ACCUEILLANT DU SITE 22
6.2.3.2 AGENTS D'ACCUEIL 22
6.2.3.3 AGENTS D'ENTRETIEN 22
6.2.3.4 MAITRES NAGEURS SAUVETEURS 22
6.3 SUSPICION DE CAS COVID 19 22
6.3.1 PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE 22
6.3.2 REFERENT COVID DU SITE 22
6.3.3 INFORMATION DES CONTACTS DIRECTS 23
6.4 PROCEDURES D'HYGIENES ET D'ENTRETIEN 23
6.5 EXPLOITATION TECHNIQUE 23
6.6 MISE A JOUR REGLEMENTS, PROCEDURES, DOCUMENTATIONS D'EXPLOITATION 23
6.6.1 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT 23
6.6.2 PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS 23
6.6.3 DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS 23
6.6.4 REGLEMENT INTERIEUR DES SALARIES 23
7 LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES 24
8 LISTE DES ANNEXES DU PRA 24

CONFIDENTIEL

Figure 27 : Sommaire du PRA Cap Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

6. Compte rendu financier.

Les Charges

CODE	**VM13260**
SOCIÉTÉ	**CASSIS**
ACTIVITÉ	**PISCINE**

CHARGES	01/01/2020 31/12/2020	Prévisionnel 2020	VARIATION	
Eau	23 676,49 €	62 946,00 €	- 39 269,51 €	-62,39%
Electricité	72 269,26 €	104 535,00 €	- 32 265,74 €	-30,87%
Gaz	38 605,39 €	70 200,00 €	- 31 594,61 €	-45,01%
Fluides	**134 551,14 €**	**237 681,00 €**	**- 103 129,86 €**	-43,39%
Produits de traitement de l'eau	661,44 €	11 293,00 €	- 10 631,56 €	-94,14%
Fournitures et petits équipements	10 659,26 €	14 800,00 €	- 4 140,74 €	-27,98%
Fournitures administratives	2 644,07 €	3 000,00 €	- 355,93 €	-11,86%
Billetterie	1 997,12 €	5 000,00 €	- 3 002,88 €	-60,06%
Achats boutique	- €	3 500,00 €	- 3 500,00 €	-100,00%
Vêtements de travail	4 011,64 €	2 880,00 €	**1 131,64 €**	**39,29%**
Achats	**19 973,53 €**	**40 473,00 €**	**- 20 499,47 €**	-50,65%
Sous traitance générale	11 286,81 €	5 930,00 €	**5 356,81 €**	**90,33%**
Sous traitance surveillance	333,83 €	- €	**333,83 €**	0,00%
Sous-traitance cours	11 327,25 €	- €	**11 327,25 €**	0,00%
Sous traitance analyse eau	3 156,31 €	3 600,00 €	- 443,69 €	-12,32%
Visite technique obligatoire	5 323,10 €	4 650,00 €	**673,10 €**	**14,48%**
Redevances	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0,00%
Locations	2 534,33 €	752,00 €	**1 782,33 €**	**237,01%**
Mise à disposition véhicule	3 100,00 €	4 100,00 €	- 1 000,00 €	-24,39%
Renouvellement	1 507,67 €	55 000,00 €	- 53 492,33 €	-97,26%
Renouvellement matériel d'exploitation	- €	- €	- €	0,00%
Renouvellement à reverser	53 492,33 €	- €	**53 492,33 €**	0,00%
Entretien et réparations	6 868,85 €	17 500,00 €	- 10 631,15 €	-60,75%
Maintenance	14 278,79 €	28 200,00 €	- 13 921,21 €	-49,37%
Assurances	5 748,00 €	5 245,00 €	**503,00 €**	**9,59%**
Documentation générale	30,60 €	- €	**30,60 €**	0,00%
Services extérieurs	**128 987,87 €**	**134 977,00 €**	**- 5 989,13 €**	-4,44%
Honoraires	26,39 €	3 000,00 €	- 2 973,61 €	-99,12%
Frais administratifs et de gestion	89 153,62 €	61 000,00 €	**28 153,62 €**	**46,15%**
Publicité et communication	5 754,75 €	15 000,00 €	- 9 245,25 €	-61,64%
Frais de transports	- €	1 200,00 €	- 1 200,00 €	-100,00%
Frais de déplacements	1 830,73 €	2 300,00 €	- 469,27 €	-20,40%
Frais postaux	1 088,71 €	450,00 €	**638,71 €**	**141,94%**
Télécom	988,53 €	4 000,00 €	- 3 011,47 €	-75,29%
Commissions chèques vacances	139,76 €	- €	**139,76 €**	0,00%
Commissions bancaires	2 512,26 €	3 500,00 €	- 987,74 €	-28,22%
Cotisations	- €	- €	- €	0,00%
Autres services extérieurs	**101 494,75 €**	**90 450,00 €**	**11 044,75 €**	**12,21%**
Taxe apprentissage	1 239,59 €	2 210,00 €	- 970,41 €	-43,91%
Formation professionnelle	2 558,20 €	5 574,00 €	- 3 015,80 €	-54,10%
Comité d'entreprise	546,77 €	- €	**546,77 €**	0,00%
Taxe sur les salaires	5 985,00 €	4 205,00 €	**1 780,00 €**	**42,33%**
CET	4 137,00 €	18 572,00 €	- 14 435,00 €	-77,72%
Taxes diverses	2 854,00 €	2 854,00 €	- €	0,00%
Impôts et taxes	**17 320,56 €**	**33 415,00 €**	**- 16 094,44 €**	-48,17%
Prestation de mains d'œuvre	329 160,02 €	472 716,00 €	- 143 555,98 €	-30,37%
Médecine du travail - Pharmacie	1 868,93 €	- €	**1 868,93 €**	0,00%
Autres charges de personnel	410,00 €	- €	**410,00 €**	0,00%
Charges de personnel	**331 438,95 €**	**472 716,00 €**	**- 141 277,05 €**	-29,89%
Charges diverses	556,23 €	- €	**556,23 €**	0,00%
Provision pour risques	11 583,34 €	- €	**11 583,34 €**	0,00%
Amortissements techniques et financiers	79 901,00 €	79 902,00 €	- 1,00 €	0,00%
Charges diverses	**92 040,57 €**	**79 902,00 €**	**12 138,57 €**	**15,19%**
TOTAL DES CHARGES	825 807,37 €	1 089 614,00 €	- 263 806,63 €	-24,21%

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Les Recettes

CODE	VM13260
SOCIÉTÉ	CASSIS
ACTIVITÉ	PISCINE

PRODUITS	01/01/2020 31/12/2020	Prévisionnel 2020	VARIATION	
Entrées piscine	192 798,34 €	437 710,00 €	- 244 911,66 €	-55,95%
Ecoles piscine	15 959,15 €	45 711,00 €	- 29 751,85 €	-65,09%
Activités piscine	85 673,20 €	128 742,00 €	- 43 068,80 €	-33,45%
Remboursement Covid	- 28 753,88 €	- €	- 28 753,88 €	0,00%
Clubs et associations	26 820,82 €	21 083,00 €	5 737,82 €	27,22%
Location cafétéria	19 166,70 €	27 000,00 €	- 7 833,30 €	-29,01%
Location salle	15 533,28 €	15 500,00 €	33,28 €	0,21%
Ventes boutique	361,67 €	- €	361,67 €	0,00%
Commissions et courtages	3 125,10 €	5 833,00 €	- 2 707,90 €	-46,42%
Piscine	**330 684,38 €**	**681 579,00 €**	- **350 894,62 €**	-51,48%
Espace forme	8 874,17 €	167 718,00 €	- 158 843,83 €	-94,71%
Forme	**8 874,17 €**	**167 718,00 €**	- **158 843,83 €**	-94,71%
Contribution	310 317,00 €	310 317,00 €	- €	0,00%
Contribution exceptionnelle	50 141,00 €	- €	50 141,00 €	0,00%
Contribution / Dotation à la régie	**360 458,00 €**	**310 317,00 €**	**50 141,00 €**	16,16%
Produits divers	33,69 €	- €	33,69 €	0,00%
Remboursement chômage partiel	71 241,05 €	- €	71 241,05 €	0,00%
Transferts de charges	30 328,96 €	- €	30 328,96 €	0,00%
Produits divers	**101 603,70 €**	**- €**	**101 603,70 €**	0,00%
TOTAL DES PRODUITS	801 620,25 €	1 159 614,00 €	- 357 993,75 €	-30,87%

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Le Compte de Résulat

CODE	**VM13260**
SOCIÉTÉ	**CASSIS**
ACTIVITÉ	**PISCINE**

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2020 31/12/2020	Prévisionnel 2020	VARIATION	
Recettes piscine	330 684,38 €	681 579,00 €	- 350 894,62 €	-51,48%
Recettes forme	8 874,17 €	167 718,00 €	- 158 843,83 €	-94,71%
Contribution / Dotation à la régie	360 458,00 €	310 317,00 €	50 141,00 €	16,16%
Produits divers	101 603,70 €	- €	101 603,70 €	0,00%
Produits	**801 620,25 €**	**1 159 614,00 €**	- **357 993,75 €**	**-30,87%**
Fluides	134 551,14 €	237 681,00 €	- 103 129,86 €	-43,39%
Achats	19 973,53 €	40 473,00 €	- 20 499,47 €	-50,65%
Services extérieurs	128 987,87 €	134 977,00 €	- 5 989,13 €	-4,44%
Autres services extérieurs	101 494,75 €	90 450,00 €	**11 044,75 €**	**12,21%**
Impôts et taxes	17 320,56 €	33 415,00 €	- 16 094,44 €	-48,17%
Charges de personnel	331 438,95 €	472 716,00 €	- 141 277,05 €	-29,89%
Charges diverses	92 040,57 €	79 902,00 €	**12 138,57 €**	**15,19%**
Charges	**825 807,37 €**	**1 089 614,00 €**	- **263 806,63 €**	-24,21%
TOTAL RESULTAT ANALYTIQUE	- 24 187,12 €	70 000,00 €	- 94 187,12 €	-134,55%

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

Les Amortissements

CODE	**VM13260**
SOCIÉTÉ	**CASSIS**
ACTIVITÉ	**PISCINE**

Désignation matériel	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortissement	Dotation de la période	VNC
MATERIEL ET OUTILLAGE					
matériel pédagogique	13-janv.-20	1 254,00 €	3 ans	404,30 €	849,70 €
outillage	13-janv.-20	3 029,53 €	2 ans	1 465,10 €	1 564,43 €
chaises surveillance	4-févr.-20	4 556,25 €	3 ans	1 377,66 €	3 178,59 €
lecteur carte	6-févr.-20	865,00 €	3 ans	259,97 €	605,03 €
sono	11-févr.-20	229,12 €	3 ans	67,82 €	161,30 €
talkie walkie	14-févr.-20	352,87 €	3 ans	103,48 €	249,39 €
matériel pédagogique	17-févr.-20	476,00 €	2 ans	207,44 €	268,56 €
compresseur	25-févr.-20	523,75 €	3 ans	148,35 €	375,40 €
matériel pédagogique	28-févr.-20	4 371,90 €	3 ans	1 226,36 €	3 145,54 €
toaster	26-mars-20	857,50 €	3 ans	219,45 €	638,05 €
débrousailleuse	23-avr.-20	299,90 €	2 ans	103,65 €	196,25 €
autolaveuse	28-mai-20	6 184,00 €	3 ans	1 227,79 €	4 956,21 €
autolaveuse	28-mai-20	3 472,00 €	3 ans	689,34 €	2 782,66 €
aspirateur	28-mai-20	131,60 €	3 ans	26,13 €	105,47 €
brosse dure	28-mai-20	124,60 €	3 ans	24,74 €	99,86 €
monobrosse	28-mai-20	877,80 €	3 ans	174,28 €	703,52 €
thermomètre frontal	10-juin-20	87,70 €	3 ans	16,37 €	71,33 €
cendrier	12-mars-20	79,31 €	3 ans	21,31 €	58,00 €
talkie walkie	25-févr.-20	132,29 €	2 ans	56,21 €	76,08 €
poteaux	8-sept.-20	315,69 €	3 ans	33,06 €	282,63 €
talkie walkie	19-juin-20	373,27 €	2 ans	99,95 €	273,32 €
chematest	2-janv.-20	498,86 €	3 ans	165,83 €	333,03 €
Sous total		**29 092,94 €**		**8 118,59 €**	**20 974,35 €**
AMENAGEMENT					
cendrier mural	06/03/2020	61,15 €	3 ans	16,76 €	44,39 €
poubelles	20/01/2020	364,31 €	3 ans	115,13 €	249,18 €
distributeur de savon	03/05/2020	454,95 €	3 ans	100,69 €	354,26 €
plan travail + plomberie	29/06/2020	5 625,00 €	3 ans	952,87 €	4 672,13 €
Sous total		**6 505,41 €**		**1 185,45 €**	**5 319,96 €**
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE					
Onduleur	2-janv.-20	298,29 €	2 ans	148,74 €	149,55 €
ordinateur	2-janv.-20	3 179,00 €	2 ans	1 585,16 €	1 593,84 €
Ecran	27-janv.-20	325,39 €	2 ans	151,14 €	174,25 €
Téléphone portable	6-févr.-20	207,50 €	2 ans	93,55 €	113,95 €
ordinateur	30-sept.-20	651,84 €	2 ans	55,21 €	596,63 €
Sous total		**4 662,02 €**		**2 033,80 €**	**2 628,22 €**
TOTAL GENERAL		**40 260,37 €**		**11 337,84 €**	**28 922,53 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

CODE	**VM13260**
SOCIÉTÉ	**CASSIS**
ACTIVITÉ	**PISCINE**

Note sur les charges directes et indirectes

Dans notre fonctionnement, les sites fonctionnent en parfaite autonomie quant aux achats pour l'exploitation du site.
Il existe néanmoins, des contrats « cadre » qui nous permettent de négocier sur le volume du groupe et ainsi d'obtenir des prix
très compétitifs.
Il en est ainsi pour les produits de traitement d'eau, les produits d'entretien, les visites obligatoires, la téléphonie fixe et internet, les frais bancaires, d'assurances etc.
Ces prestations ou achats font l'objet de facturation distincte pour chaque site.

Toutefois, les commandes notamment de produits de traitement d'eau et fournitures petits équipements sont faîtes par le site et facturées au site directement.
Les autres charges liées à des contrats « cadre » sont également facturées directement au siège selon leurs dépenses engagées (téléphonie, visite obligatoire etc.)

Les méthodes comptables

Les stocks
Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les amortissements
Les amortissements sont calculés selon l'estimation de leur durée de vie. Il s'agit de la règle fiscale en la matière.
En règle générale, nous essayons de nous caler sur la durée du contrat afin d'éviter des valeurs non amorties à la fin du contrat.

Les engagements à incidences financières

Pas d'engagement à incidences financières sur 2020

Les variations du patrimoine immobilier

Pas de variation du patrimoine immobilier

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

7. Plan de gestion environnementale du site

La configuration particulière de l'année 2020 ne nous a pas permis d'engager de réelles actions environnementales durables et pérennes. Nous avons cependant porté une attention particulière à l'économie des énergies utilisées sur le site. Nous avons souhaité diminuer considérablement notre utilisation des fluides alors que le public ne pouvait profiter des lieux. Nous avons ainsi réfléchi à une utilisation raisonnable et raisonnée de l'eau, du gaz et de l'électricité afin de maintenir le site en bon état de fonctionnement tout en limitant le gaspillage.

Enfin, en 2020, nous avons choisi pour les tickets de caisse et de TPE de n'utiliser que du papier recyclé, afin de contribuer à la diminution de l'utilisation du papier et de la pollution qui lui est liée.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021

8. Perspectives 2021

Les projets et objectifs pour l'année 2021 sont nombreux visent à améliorer l'expérience vécue par les usagers de Cap Provence.

Ainsi, différentes améliorations seront apportées au bâtiment, telles que la refonte de l'espace bien-être, la création d'un espace convivial au sein de l'accueil et le changement des huisseries des douches. Ces travaux devraient permettre aux usagers de profiter d'un espace rénové et plus accueillant.

De manière moins visible mais tout aussi utile, un changement des masses filtrantes est à l'étude.

Nous avons pour objectif pour l'année 2021 de mettre en place des bacs de récupération des cartouches d'imprimantes usagées et des piles. Nous avons également prévu de lancer une étude de réhabilitation des infrastructures solaires installées sur le toit de Cap Provence.

La formation du personnel nous tient également à cœur. C'est pourquoi, afin de renforcer notre politique de formation, nous envisageons de faire suivre au personnel les formations suivantes en 2021 :

- Travail en hauteur (équipe technique),
- Habilitation électrique (équipe technique),
- CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) (équipe technique),
- Club Aqua (éducateurs sportifs),
- RH Paie (managers),
- Marketing & Réseaux sociaux (community manager),
- Formations « technique et entretien » diverses.

Enfin, la communication virtuelle est toujours plus nécessaire. C'est pourquoi nous envisageons de développer en 2021 la réservation de séances d'aquacycling et de bébés nageurs en ligne. Nous souhaitons également diversifier nos outils de communication afin de toucher un public plus large en nous inspirant de notre page Facebook. En ce sens, une page Cap Provence devrait apparaître en 2021 sur Instagram.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2021